



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISERE

**Assemblée Générale du
29 avril 2017.**

Procès-verbal

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FDCI DU 29 AVRIL 2017 A VIF

Présentation des noms des participants et remise des médailles du travail.

L'orateur Monsieur Jean-Louis DUFRESNE

« Je vais présenter mon rapport moral :

J'ouvre cette assemblée générale 2017 avec la satisfaction profonde que nous allons de l'avant, que votre bon vieux monde de la chasse n'est pas à la traîne et que nous poursuivons notre chemin dans un esprit d'ouverture.

Votre fédération s'engage pour vous quotidiennement et avec sincérité. Elle a pour volonté première de vous accompagner du mieux que possible et bien évidemment de défendre ardemment notre activité et notre statut de chasseur.

Nous arrivons au bout des engagements que nous avons pris devant vous en 2013 : nous projeter dans l'avenir au travers de l'établissement d'une véritable orientation politique pour les 10 à 15 années à venir et d'une nouvelle approche de la gestion financière de votre fédération, moderniser votre fédération par une simplification des démarches administratives dont vous, les responsables de sociétés de chasse, êtes bénéficiaires, la cohabitation avec les autres usagers de la nature. Cette question a toujours été au centre des préoccupations de la fédération mais aujourd'hui, à cette fin d'année 2015, elle a pris un nouvel essor.

Notre avenir nous appartient mais encore faut-il que nous l'envisagions. Reconnaissons que d'attendre passivement l'année prochaine en se disant qu'il adviendra ce qui adviendra, ce n'est pas très responsable.

C'est pour cette raison que votre fédération a réfléchi à un nouveau mode de gestion financière qui nous permet aujourd'hui de vous présenter un budget prévisionnel avec une projection sur les 5 années à venir.

Madame Danielle CHENAVIER, trésorière de la fédération, vous en fera la présentation au cours de cette matinée. Cet engagement que nous avons pris auprès de vous, nous l'avons respecté. Il peut paraître anodin mais je peux vous assurer que les trésoriers de la fédération y ont consacré de nombreuses heures de travail et je tiens à les en remercier.

Envisager notre avenir s'est aussi et surtout définir la ligne directrice. Nos actions doivent être lisibles et compréhensibles de tous. Il est indispensable que votre fédération définisse ses propres orientations politiques pour les 10 à 15 années à venir et qu'elle s'y tienne. Sans cela elle restera une simple fédération qui, chaque année, demandera aux chasseurs du département une cotisation mais pour quoi faire...

Les chasseurs Isérois sont en droit d'attendre plus.

C'est à l'Assemblée Générale de 2018 que j'aurais le plaisir de vous présenter le résultat du travail mené dans le cadre de notre projet associatif. Ce travail résulte d'une réflexion collective, il en découlera les orientations politiques à venir de votre fédération.

Autre sujet sur lequel votre fédération est sensible : la simplification des démarches administratives. « Ô combien la chasse est compliquée ! » Que ce soit sur le plan réglementaire mais aussi administratif. Le chasseur n'en a toujours pas conscience, mais vous les dirigeants de sociétés de chasse et surtout l'ACCA vous êtes directement confrontés. Pour vous faciliter la vie, c'est ici notre objectif.

Pour cette raison, l'espace adhérent qui vous est consacré par l'entrée de notre site internet : *chasse38.com* va encore évoluer cette année. En 2018, vous pourrez y faire votre demande de plan de chasse et y inscrire vos chasseurs en formation dispensée par la fédération.

Comme vous pouvez le constater, nous poursuivons nos efforts et nos investissements financiers en ce sens car nous avons conscience de votre pleine participation, et nous vous en remercions.

La cohabitation avec les autres usagers de la nature est un véritable enjeu pour demain. Sous l'égide de Monsieur le Préfet, un collectif s'est constitué autour de cette question de la cohabitation. Avec nos partenaires, que sont la DDT 38, le Conseil Départemental de l'Isère, la Fédération Française de Randonnée, la FRAPNA, l'ONF, l'ONCFS et tout récemment le Club Alpin Français, nous avançons et travaillons pour tenter toujours de faire en sorte que nos deux mondes se rencontrent et se comprennent.

Je peux vous assurer qu'au sein de ce collectif les débats et échanges d'idées sont des plus motivants. Il y règne un véritable esprit de partage et une envie sincère de faire en sorte que les uns et les autres puissent mieux se connaître pour mieux se comprendre.

Je tiens officiellement à remercier tous les membres de ce collectif : « merci à vous tous ! »

C'est pour que ce collectif puisse prendre la mesure de la situation que vous avez été enquêtés fin 2016 sur la question de la sécurité de la cohabitation autour de l'activité chasse. 75% des sociétés de chasse du département ont répondu à cette enquête très dense et je tiens à les en remercier. Les résultats feront l'objet d'une communication dans l'Info Chasse mag à venir mais ce que j'en ai principalement retenu c'est que 73% des sociétés de chasse se disent intéressées et ouvertes aux idées de réunions d'information favorisant le dialogue entre chasseurs et les autres usagers de la nature. Ce résultat montre à lui seul que notre monde fait preuve d'ouverture, n'en déplaise à nos détracteurs qui portent un message contraire...

La cohabitation avec les autres usagers de la nature nous concerne tous : Chasseurs de l'Isère, mais aussi Chasseurs de France. Ce sujet, la Fédération Nationale des Chasseurs de France s'en est, elle aussi, emparé. En 2016, le groupe national « Cohabitation avec les autres usagers de la nature » a été créé, montrant bien que tous les chasseurs de France sont concernés par cette question. L'Isère y est représentée par mon intermédiaire et je me fais le témoin des réflexions qui sont menées au sein de notre collectif départemental et des actions concrètes qui seront prochainement mis en œuvre dans notre département.

Après le temps de la réflexion et de la concertation vient le temps de l'action. En 2016, le volet sécurité à la chasse de notre schéma départemental de gestion cynégétique a fait l'objet d'une modification, résultat du travail collectif.

Pour l'ouverture de la saison de chasse 2017, les actions en faveur de la cohabitation qui entreront en vigueur sont : une nouvelle signalétique de chasse autour d'un panneau « Chasse en

cours », une application téléphone mobile téléchargeable gratuitement informant tous les usagers de l'activité cynégétique de notre département.

A compter de début juin, il sera proposé à la vente un nouveau panneau de « Chasse en cours » comprenant trois messages à destination des non-initiés à notre pratique et un pictogramme central qui montre un chasseur et un randonneur qui se parlent et qui sont tous deux visibles. Le collectif départemental souhaiterait que cette signalétique devienne la seule et unique qui soit utilisée dans notre département car c'est son unicité qui en fait son intérêt : où qu'il se trouve le randonneur sera toujours face au même panneau et au même message.

Vous l'avez compris, ces nouveaux panneaux doivent supplanter, au cours des 2 prochaines années, tous ceux que vous utilisez actuellement. Pour cela, ils vous seront mis en vente au tarif préférentiel de 2 euros, contre 6 actuellement, soit un investissement modeste pour votre société de chasse, mais une contribution de vos chasseurs au travail à engager par nos partenaires.

L'autre nouveauté pour l'ouverture 2017 est la mise à disposition à tous les citoyens de l'Isère d'une application téléphonique. Elle permettra à l'échelle du territoire de chasse et à tout un chacun de savoir si ce jour ou les jours à venir, la chasse y est ouverte ou fermée, ou s'il s'y pratique une chasse en battue ou individuelle. L'utilisateur de cette application aura accès à bien d'autres informations concernant notre activité, lui permettant ainsi de mieux nous connaître.

L'idée de ce collectif départemental n'est pas ici de faire en sorte que les gens s'évitent, mais au contraire de les informer de l'activité cynégétique à laquelle ils peuvent être confrontés : les chasseurs en battue, les chasseurs uniquement individuels ou pas de chasseurs du tout et surtout que le dialogue s'instaure...

La contribution des responsables de sociétés de chasse à cet outil restera modeste, il faudra juste nous indiquer les jours où vous fermez la chasse sur votre territoire et les jours où les chasses collectives sont autorisées.

Comme vous pouvez le constater, le raisonnable a été un des maîtres mots du collectif départemental. A aucun moment, il n'a été question de surenchère à de nouvelles contraintes à l'encontre des chasseurs, mais de bien développer des outils simples et adaptés à la situation, qui seront, et nous l'espérons, utilisés par tous.

Je tiens particulièrement à remercier le Conseil départemental de l'Isère, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat au travers de la DDT 38 qui apportent leur soutien financier à ce dossier sur la cohabitation avec les autres usagers. Au-delà des actions engagées par le collectif départemental, nous poursuivons activement notre politique de développement des relais cynégétiques, des cabanes de chasse qui accueillent randonneurs, cavaliers, vététistes, notre manifestation annuelle « un Dimanche à la Chasse », notre participation aux Restos du Cœur. Ces actions ont pour lien commun : le contact humain, les échanges, le dialogue entre tous. Sans lui, toutes nos politiques resteront vaines. Nous ne devons plus nous cacher, mais au contraire nous affirmer.

Au cours de l'année 2017, les deux grandes actions que nous allons engager vont porter sur la finalisation de notre projet associatif et sur le renouvellement de notre schéma départemental de

gestion cynégétique. Sans vouloir présager de l'avenir, notre SDGC de 2018-2024 devrait subir peu de modification sur les volets organisationnels et réglementaires. En revanche, il sera agrémenté de nouveaux volets, dont celui de la cohabitation avec les autres usagers de la nature, mais aussi des grandes orientations que nous allons fixer pour les années à venir. Nos partenaires institutionnels seront associés à la révision de notre schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024 et vous serez tenus informés régulièrement de l'avancée de nos réflexions au travers de notes d'informations.

Mesdames et messieurs, j'ai encore bien des choses à vous dire mais il me faut en terminer.

Je tiens sincèrement à vous remercier : cadres, bénévoles de la chasse et chasseurs, de consacrer autant de temps à notre passion. Je remercie aussi le directeur Patrice SIBUT et toute son équipe pour la préparation et l'organisation de cette assemblée générale. Merci à vous tous. Je passe la parole à **Mme la vice-présidente Sandrine MARTIN-GRAND.** »

« Madame la députée, Monsieur le vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cher Yannick, Monsieur le maire de Vif, cher Guy, Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère, Mesdames et messieurs.

Je suis très heureuse de représenter Monsieur Jean-Pierre BARBIER, Président du département de l'Isère, à cette assemblée générale de la FDGI, ici sur le canton où je suis élue en binôme avec Pierre GIMEL dans la commune de mon ami Guy GENET.

Je tiens tout d'abord à excuser mon collègue Fabien MULIK, vice-président délégué à l'environnement et à la forêt avec qui vous avez l'habitude d'échanger et qui a été retenu sur sa commune suite à un éboulement d'une maison dans le village.

J'exerce pour ma part la fonction de vice-présidente du département en charge des actions de solidarité et de l'insertion. Mais le domaine de la chasse ne m'est pas inconnu puisque j'y ai baigné depuis ma plus tendre enfance grâce à mon père René MARTIN-GRAND, président de l'ACCA de Varcès pendant 43 ans, et aujourd'hui encore, à 87 ans, chasseur et président de l'association la Diane du Pré du Four.

Aussi je sais combien la chasse peut être une véritable passion, un engagement bénévole chronophage et exigeant, mais également de grands moments de convivialité.

Le département travaille de longue date avec vous sur les questions d'aménagement du territoire et les questions d'environnement.

Notre majorité a d'ailleurs conforté ce partenariat en rééquilibrant le montant des aides entre la Fédération de chasse et ses autres partenaires associatifs.

Aujourd'hui les subventions sont les mêmes pour toutes les fédérations, qu'elles soient de chasse, de pêche, ou naturalistes, visant à soutenir des opérations telles que des actions de terrain qui présentent un intérêt pour les collectivités, des missions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement ainsi que l'enrichissement des connaissances, notamment sur la faune sauvage. Dans

ce cadre, la FDCI bénéficie d'une aide de 50 000 euros par an du département pour réaliser des actions de terrain sur la faune sauvage, et en particulier sur le tétras-lyre, mais aussi la bécasse des bois et les oiseaux de plaine.

Vous nous accompagnez également pour sensibiliser tous les usagers de la nature à la nécessaire gestion cynégétique et nous travaillons ensemble au partage de l'espace à une époque où les multi-activités de chacun drainent un nombre important de personnes en montagne et en forêt.

A quelques semaines des premières montées en alpage je ne peux terminer mon propos sans évoquer la question du loup. Bien sûr il y a les pertes sur les troupeaux, les problèmes de sécurité liés à la présence des chiens de protection. Mais cet hiver, lorsqu'il n'y avait plus de bétail en montagne, c'est la faune sauvage : mouflons, chevreuils et cerfs qui a fait les frais de la présence du loup. Et le décompte des carcasses découvertes en forêt depuis la fin de l'hiver ne cesse de s'allonger. Cette faune sauvage s'est installée dans notre département grâce à vos efforts de gestion et grâce à la mise en place des plans de chasse. Ceci peut paraître ici une évidence mais il n'est pas inutile de le rappeler pour ceux qui se rangent derrière la notion de biodiversité. Je peux vous assurer que nous serons à vos côtés lors des différentes réunions et en particulier au comité loup pour réaffirmer les conséquences de la présence du loup en Isère.

Nos objectifs sont communs : gestion de l'espace et de la faune sauvage, protection des cultures et des forêts, transmission de la connaissance et aussi incontournable convivialité.

Le département est et restera un partenaire privilégié de votre fédération. Je vous souhaite une excellente assemblée et une très bonne saison à venir.

Je vous remercie. »

« Merci Madame la vice-présidente.

Nous avons le plaisir aujourd'hui d'accueillir **Monsieur Yannick NEUDER, vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui représente Laurent WAUQUIEZ, le président et chef de file de l'Isère.**

Avant de lui donner la parole, j'aimerais vous faire part de mon ressenti concernant les subventions accordées par la Région aux chasseurs de 12 départements. Je dis bien 12 départements puisque dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes il y a 12 fédérations maintenant.

La naissance d'un nouveau partenariat avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes me ravit et je l'espère durable. C'est au titre de son agrément d'association de protection de la nature et des missions d'intérêt général de conservation de la faune et de ses habitats qui lui sont conférés par le législateur que votre fédération sollicite et utilise ses subventions. Nous sommes soumis aux mêmes règles de financement que toutes les autres associations et aucune faveur ne nous est accordée.

Sur cette question des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes accordées aux chasseurs, qui à mon sens ne sont qu'un juste rééquilibrage, je tiens à vous faire part de ma profonde déception quant aux propos blessants et insultants qui nous ont été assénés en cette fin d'année 2016 par nos détracteurs.

Je ne peux laisser dire que les fédérations de chasseurs ont toujours été complices des pollueurs et des aménageurs, qu'elles ne méritent pas leurs statuts d'associations agréées au titre de la protection de la nature, qu'elles ont obtenu ceux-ci par des tours de passe-passe, de nous accuser de vouloir régner sans partage sur la nature, d'user du droit de vie et de mort sur la faune sauvage et que la Fédération des chasseurs de l'Isère va mettre à disposition de la majorité politique en place à la Région le fichier d'adresses de ses membres.

Ce qui n'est que pur fantasme : nous n'avons pas le droit de faire ça. Donc ça a été écrit, c'est pour cela que je me permets de vous le dire parce qu'à la Fédération on a ressenti une grosse attaque de ce côté-là.

J'ai conscience qu'une partie de la population a perdu une partie de ses racines rurales, elle s'est éloignée de ce monde et ne le perçoit qu'au travers des réseaux sociaux, de certains médias partisans et de détracteurs en tous genres qui libèrent leur propre angoisse et considèrent être le reflet de notre société en se croyant représentatifs.

A ceux-là je m'opposerai toujours.

Au-delà des débats stériles, il me semble fondamental en tant que citoyens et même en tant que chasseurs, de nous poser aujourd'hui la question suivante : la conservation de notre nature doit-elle être l'apanage d'une catégorie sociale ou d'une communauté qui se considère être détentrice à elle seule de ce droit ou être la résultante d'un collectif où chacun y apporte sa modeste contribution.

Je vous laisse libres de faire votre choix. Maintenant je vais passer la parole **au vice-président M. Yannick NEUDER avec grand plaisir.** »

« Bonjour à tous,

Je suis très heureux d'être ici ce matin pour représenter le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent WAUQUIEZ, qui sait que je suis en train de m'exprimer ce matin devant vous puisque je l'ai eu il y a quelques instants encore par message.

Je voudrais saluer Guy GENET, le maire de Vif ; Sandrine MARTIN-GRAND, conseillère départementale ici sur ce territoire et vice-présidente du département ; saluer les élus qui vont nous rejoindre ou qui nous ont rejoints, conseillers départementaux, conseillers régionaux ; saluer Marie-Noëlle BATTISTEL, la députée de la circonscription et l'ensemble des présidents de fédération, puisqu'effectivement la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et bien, c'est 12 départements et bientôt 3 métropole. Effectivement, je suis heureux d'avoir entendu que nos amis auvergnats et les présidents de fédérations présents aujourd'hui. Alors, je ne sais pas si le président du Cantal habite Aurillac, mais il a dû se lever très tôt ce matin, ou alors il est venu hier soir, puisque la région est grande...

Je voudrais également saluer l'ensemble de ce grand monde de la chasse qui est en lien avec beaucoup d'acteurs. Je sais que ça a été fait, mais je pense que c'est important, parce que sur le territoire on travaille avec l'ensemble de l'écosystème : les pêcheurs, les chasseurs, mais également les propriétaires forestiers, les chasseurs qui s'occupent plus spécifiquement du grand gibier, des bécassiers, les louvetiers, on en parlera tout à l'heure, les trompes de France, qu'on a entendus tout à

l'heure et puis aussi les piégeurs agréés et aussi, dans une bonne utilisation de l'espace, les associations type cheval vert, randonnée pédestre et enfin l'ensemble des gens qui font que finalement nous avons tous cette valeur sur la nature en commun.

Je voudrais saluer l'ensemble du Bureau et surtout entrer dans le vif du sujet pour dire qu'effectivement les chasseurs requièrent tout l'intérêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vous êtes, alors ça dépend un petit peu des chiffres, entre 120 000 et 140 000, pratiquant la chasse dans notre grande et belle région, et particulièrement en Isère. Vous êtes près de 18 000 chasseurs soit 525 ACCA pour 526 communes, ce qui est loin d'être anodin.

Redire aussi, parce qu'on parle beaucoup d'argent et je remercie le président d'avoir fait ces quelques précisions que je ferai également ; redire aussi que les chasseurs sont des gens responsables, puisque 75% à peu près de vos budgets proviennent de vos propres cotisations, ce qui n'est pas le cas dans toutes les associations, tous les mouvements où finalement 75% du budget est apporté par les participants.

Donc je veux ainsi, au nom du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, au nom de Laurent WAUQUIEZ et de mon nom, renouveler la confiance que nous portons aux acteurs de la chasse, pour différentes raisons que je vais détailler, parce que vous êtes des acteurs importants pour le développement de nos territoires.

La chasse est une activité menacée pour différentes raisons, notamment l'urbanisation et puis l'utilisation multiple de l'espace rural qui est partagé entre l'agriculture, le sport, les cueilleurs de champignons, les joggeurs, les vététistes, les randonneurs et autres.

Cependant le nombre de chasseurs décline. Nous avons donc des rarifications de petits gibiers de plaine notamment avec les zones d'activités économiques, les zones d'implantations qui font effectivement que le gibier se déplace ; les contraintes réglementaires, beaucoup trop contraignantes, et ça c'est un vrai sujet sur l'ensemble des domaines sur lequel nous souhaitons effectivement simplifier. Et la simplification doit être au cœur de nos politiques publiques. Et puis, rappeler aussi que c'est une activité coûteuse, à titre individuel et que finalement au moment où le pouvoir d'achat n'a jamais été aussi bas pour nos concitoyens, et bien c'est une pratique coûteuse.

Je pense qu'il faut sortir du conflit idéologique qui oppose chasseurs et non-chasseurs et rappeler le rôle des chasseurs en termes culturels et traditionnels. Et, vous l'avez dit tout à l'heure, Président, nous voudrions vraiment avec Laurent mettre fin à la stigmatisation permanente dont est victime la chasse et ses chasseurs. Nous voulons remettre toute la lumière sur l'utilité de la chasse dans notre région et le respect qui doit être donné à cette activité.

C'est dans cet esprit que nous voulons travailler et nous avons voulu faire un plan chasse au niveau de la Région. Notre majorité à la Région a été extrêmement choquée, et je pèse les mots, sur l'agression dont ont été victimes les chasseurs lors de notre session publique du 9 février dernier avec un acharnement et surtout une vision bien fautive des choses sur l'incapacité des chasseurs à tenir leurs objectifs et surtout à l'incapacité de certains, probablement trop urbains, trop métropolitains, de connaître les valeurs souvent de notre ruralité et nos valeurs de la chasse.

Je ne veux pas opposer urbanité et ruralité ce matin, mais je crois que, de temps en temps, il est aussi bon d'entendre que près de 20 millions de français vivent dans des communes de moins de

2 500 habitants, et que dans les communes, rurales mais pas forcément, la chasse tient une part extrêmement importante.

Vous jouez dans le rôle de la préservation de la ruralité, vous pratiquez une défense et une pratique populaire en milieu rural, qui est source de mixité et d'échanges générationnels : j'ai un de mes fils qui chasse avec son grand-père et il en est très heureux. De préservation du patrimoine culturel français et dans le rôle de l'éducation et du développement durable auprès des scolaires et c'est là que la fédération joue dans son rôle, et on l'oublie trop souvent.

Vous êtes un relais indispensable entre la Région et ses territoires, et je dirais d'une façon globale avec le terrain. Vous jouez un rôle économique particulièrement important, les chiffres ont été donnés, je me cantonnerai aux chiffres régionaux : c'est 258 millions d'euros de chiffre d'affaire, c'est plus de 3 160 équivalents temps plein, 11% du PIB national chasse, 11% des emplois nationaux chasse sur notre région, et chaque chasseur, et ça vous le savez, alors à quelques euros près et en fonction je dirais de la volonté de chacun, c'est en moyenne plus de 2 000 euros que chaque chasseur dépensera par an pour son activité chasse. Mais c'est aussi et il faut le dire à l'heure où effectivement l'individualisme prime sur le collectif, c'est 80 heures à peu près qu'un chasseur donnera en moyenne en temps bénévole, ce qui fait à peu près, plus de 6 500 équivalents temps plein convertis.

Donc je vais revenir sur les engagements de la Région et sur les éléments que je vous ai dits et qui nous font redonner toute sa légitimité à la filière chasse.

Tout d'abord la Région reste à votre écoute. Notre objectif est de sortir du stéréotype et de revaloriser le savoir-faire des chasseurs pour la défense de la biodiversité. Nous avons donc voté un plan chasse en février, avec un partenariat pluriannuel, innovant qui a été signé avec la fédération régionale des chasseurs, qui regroupe les 12 fédérations départementales.

C'est donc bien 3 millions d'euros sur 3 ans qui permettront de reconnaître la chasse comme une activité structurante de notre territoire rural et la préservation de l'environnement.

Nous voulions très clairement et je réaffirme la volonté politique de l'exécutif régional, mettre fin à une représentation environnementale qui est monopolisée par certains. Je n'en dirai pas plus. Tout le monde comprend ce que je veux dire. Et je voudrais effectivement remettre un petit peu l'église au milieu du village et faire en sorte que l'autre précédente mandature a trop ignoré le monde de la chasse.

Je voudrais rappeler vos actions en lien avec le schéma régional de cohérence écologique. Eh oui, certains n'ont pas le monopole de l'écologie..., rappeler votre rôle et le renforcement du rôle des fédérations, le développement dans le domaine de la biodiversité, notamment sur un certain nombre d'espèces : les bécasses, le lièvre ; la préservation et la restauration des trames vertes et bleues et notamment le rôle que vous jouez dans les collisions routières ; c'est une gestion plus efficace de l'habitat naturel et enfin tout le rôle que vous avez sur l'éducation et l'environnement.

Enfin je voudrais, et cela a été évoqué tout à l'heure, féliciter le rôle de certaines ACCA, en tout cas particulièrement sur mon grand territoire, qui est celui de la Bièvre. Je ne sais pas s'ils sont là ce

matin, l'ACCA de Villeneuve de Marc, qui n'a pas hésité chez nous à rencontrer les 55 communes du territoire, les 55 ACCA, pour effectivement, travailler sur le partage de l'espace avec la signalétique et l'application smartphone. Rappeler aussi les règles à l'ensemble des ACCA concernant le plan régional. Rassurer chacune des ACCA où elles doivent bien transmettre leur dossier à la Fédération. Et ensuite, c'est sous l'égide de la Fédération régionale que l'ensemble des dossiers sont travaillés avec la Région.

Je voudrais aussi rappeler le travail important et la participation des chasseurs dans la relation avec les chartes forestières dans certains territoires. Le partage de l'espace, j'en ai parlé...

Egalement votre participation dans le schéma départemental de gestion cynégétique. La prévention du braconnage et puis aux côtés du département de l'Isère, dans les espaces naturels sensibles, nous pouvons cohabiter tous pour l'intérêt de tous.

Je voudrais particulièrement faire un clin d'œil à Antoine GRAIN, sur notre territoire, qui est venu aussi rappeler à l'ensemble des maires du territoire (et je vous encourage tous à faire cette démarche), la réglementation qui s'applique notamment aux maires. Il y a eu beaucoup de renouvellements municipaux en 2014. Et je pense qu'Antoine nous a bien rappelé les tenants et les aboutissants de la loi Verdeil de 1964. Je pense que ça a été particulièrement apprécié. Un peu tardif en soirée, Antoine, on s'en excuse, mais en tout cas naturellement bien apprécié. Ensuite cela a fait « relais » auprès de l'ensemble des conseils municipaux.

Je dirai quelques mots et je m'associe bien volontiers aux propos qui seront tenus ce matin sur le loup et ceux qui viennent d'être tenus par Sandrine MARTIN-GRAND. Concernant la Région, la Région participera effectivement au plan loup pour financer les équipements parce que ça ne se fait pas de façon anodine. Il faut un certain type d'équipement, il y a des brigades de louvetiers et on ne peut pas prélever n'importe comment.

En tout cas, je réaffirme le rôle des chasseurs régulateurs et je pense que : « vous voyez, le loup commence à s'approcher sur le territoire... ».

On a vu une attaque à Vatilieu, ça veut dire que le loup est capable de traverser le rail, les autoroutes. Je pense qu'il y a effectivement une urgence collective à prendre ce sujet à bras le corps, pour ne pas attendre qu'un enfant se fasse attaquer, avant que l'on puisse effectivement endiguer ce phénomène.

Je vais conclure, parce que vous avez de nombreux dossiers clés ce matin à voir, qui sont particulièrement importants, je sais qu'il y aura un point ce matin très clair sur les subventions perçues par la Région, et je pense que c'est en toute transparence, je ne m'associe pas à ces délires sur les fichiers, moi je n'ai besoin de personne pour avoir les fichiers des chasseurs, parce que les chasseurs on les connaît : vous donnez un petit papier, vous leur demandez s'ils veulent vous donner l'adresse mail et les gens vous les donnent spontanément. Donc arrêtons tous ces fantasmes, nous n'avons besoin de personne pour avoir des fichiers mail...

Je voudrais également redire que vous aurez ce matin des travaux importants notamment de la commission environnement sur le tir à plomb du chevreuil et également sur le réseau national de surveillance épidémiologique de la faune sauvage avec le rôle notamment des chasseurs dans le rôle de sentinelles et dans le rôle également de banques de collectes qui sont des rôles importants.

Et puis je sais que vous aurez, et c'est un sujet que j'ai plaisir de voir aborder, aussi un lien et une discussion sur l'impact sur la santé humaine. Je vous dirai que finalement, que quand vous faites de la chasse vous faites du sport puisque vous parcourez à peu près, (moyennes régionales, nationales), , mais à peu près 1 996 kilomètres à pied par saison de chasse.

Donc, c'est bon pour la santé, c'est bon pour le cœur, continuez à chasser, très bonne assemblée départementale. Merci à tous. »

« Merci Monsieur le vice-président, et je dirais merci Monsieur le professeur, vous avez tout à fait raison.

Je salue mon ami Jean-Claude DARLET, le président de la chambre d'agriculture de l'Isère qui vient d'arriver et je vais passer la parole à **notre député du secteur, Madame Marie-Noëlle BATTISTEL.** »

« Monsieur le maire de Vif, cher Guy, Madame la vice-présidente du département, Monsieur le vice-président de la Région, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les présidents responsables d'ACCA, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs les chasseurs.

Tout d'abord vous dire le plaisir d'être présente parmi vous ce matin.

Si j'ai l'habitude de travailler avec les chasseurs de notre territoire et de suivre leurs actions sur le terrain, il était évidemment important pour moi de participer comme chaque année à votre assemblée générale.

Je vous remercie Monsieur le Président pour cette invitation, à ce temps d'échange qui non seulement souligne le travail qui est engagé par vous tous sur le terrain mais qui nous permet aussi d'entendre vos débats, vos interrogations, les enjeux que vous posez et de comprendre la vision globale qui est défendue au niveau de ce département.

J'ai l'honneur d'être la représentante à l'assemblée nationale d'une grande circonscription de montagnes et de vallées, de villes et de villages, sur laquelle les chasseurs sont très nombreux. Sur ce bout d'Isère s'étendent 4 des douze pays cynégétiques tracés par votre schéma départemental de gestion : en Matheysine, dans le Trièves, l'Oisans, le Vercors, sur les contreforts de l'agglomération, ici dans la Gresse, comme dans le reste du département, vous remplissez des missions essentielles.

Nous le savons, c'est un travail d'équipe, avec les associations, les propriétaires forestiers, les élus locaux, vos adhérents jouent un rôle de régulation, de formation, d'information, d'entretien, de

protection des récoltes qui contribuent à un équilibre si fragile. A la Salle en Beaumont, commune dont je suis le maire, nous avons tissé avec l'ACCA une relation de confiance réciproque qui exige la responsabilité et l'engagement de chacun. Nous avons parfois des désaccords, il est vrai, il y a pu avoir en son temps des débats vifs sur l'agrainage, le partage des usages, la signalisation, la gestion de la prédation.

Mais la force de ceux qui veulent bien se parler, même à voix haute, c'est de confronter les points de vue et de faire naître un point d'équilibre qui ressemble à l'intérêt général dont nous sommes tous les gardiens.

Nous échangeons souvent, et je suis sensible bien sûr au travail fait, aux thématiques abordées mais aussi aux interrogations qui sont les vôtres.

Dans notre monde qui confronte souvent des certitudes je suis toujours plus attentive aux doutes et aux interrogations qui peuvent être exprimés. Vous évoquerez certainement ce matin le partage des usages et je salue le sens de responsabilité qui éclaire vos propositions.

Face au drame de Revel, chacun aurait pu se retirer dans ses retranchements, soutenir sa ligne et pointer la faute ou la pratique de l'autre.

Depuis le drame, chacun au contraire a avancé vers l'autre, fédérations et associations locales de chasse, Etat, collectivités, associations de sports de nature et d'usagers. Malgré l'émotion et les tensions chacun a essayé de faire des propositions pour apporter une réponse à cette urgence. Pour permettre non pas le rejet de la pratique de l'autre, mais un partage des pratiques et des territoires.

Permettez-moi de saluer et de féliciter devant vous cet esprit de responsabilité.

Avec la signalisation renforcée que vous nous avez présentée, avec l'application pour smartphone, les formations apportées aux 18 000 chasseurs isérois, vous montrez que non seulement vous êtes responsables mais aussi force de propositions et d'innovation pour sortir de ces sujets difficiles.

Puisqu'il est question de formation je voudrais aussi saluer l'engagement qui est le vôtre pour la maîtrise de la prédation. Face à la multiplication des attaques de loups, vous êtes une partie de la solution. Régulièrement interpellés par les éleveurs qui sont économiquement touchés et humainement meurtris, je fais partie des élus qui ont défendu le droit à la riposte et au prélèvement. Les éleveurs doivent pouvoir défendre leur outil de travail et le projet de toute une vie. Evidemment il ne peut y avoir de position simpliste sur ce dossier complexe. Certains pourraient réclamer l'extermination totale des loups. D'autres appuieront sa multiplication au nom de la biodiversité. Sans caricature, la réponse est certainement au milieu du gué, dans un équilibre basé sur les moyens donnés aux éleveurs de se protéger et de protéger leurs troupeaux.

J'échange souvent à ce sujet avec Alain SIAUD, votre vice-président qui vous représente à la commission loup au côté de Monsieur le Préfet, avec également Jean-François JOSÉ, qui est sur mon territoire ; sur la formation que vous apportez à vos chasseurs et celles que vous pouvez dispenser aux éleveurs qui sont une des solutions d'autant plus utile et concrète que la prédation ne touche pas seulement les animaux d'élevage mais aussi le gibier et vous le savez bien.

Nous avons en cette fin d'année dernière adoptée au Parlement l'acte II de la loi Montagne sur laquelle je reviendrai dans quelques instants mais je voudrais attirer votre attention en particulier sur son article 16, celui qui permet une gestion différenciée de la lutte contre les prédateurs selon les massifs et selon les territoires de montagnes concernés.

Il sanctuarise également le principe d'indemnisation des éleveurs touchés par la prédation. Cela a du sens puisque dans les situations locales, selon des préoccupations particulières de nos territoires, des décisions adaptées pourront être prises. C'est une avancée que je crois importante parce qu'elle reconnaît nos spécificités et nous donne les moyens d'adapter la règle à la situation et non pas le contraire.

Vous me permettez également de terminer rapidement mon intervention sur ce sujet de montagne auquel je suis évidemment très attachée. Je sais qu'il y a des adhérents de tout le département aujourd'hui, je sais aussi que dans les vallées du Rhône, les marais du Dauphiné ou les Terres froides, on n'a pas la même vision de la montagne qu'en Chartreuse, Matheysine, Belledonne, Trièves, Vercors ou Oisans. Elle est pour certains un horizon, pour d'autres un belvédère, malgré cela je crois que nous partageons l'adhésion aux valeurs des gens de la terre, la vision de ceux qui sont attachés à un patrimoine naturel exceptionnel, qu'il faut à la fois préserver, défendre, mais aussi sur lequel nous devons vivre.

En tant que présidente de l'association nationale des élus de la montagne, qui rassemble des élus de tout bord, de tout massif, dont le seul parti est celui de la montagne, nous portons ce message qui, je crois, est aussi le vôtre.

Nous devons protéger nos territoires victimes du changement climatique, victimes de la pollution et des conséquences des activités humaines quelquefois inconsidérées mais nous ne devons pas pour autant en faire des réserves d'indiens, des conservatoires sans vie et sans âme. Si nos montagnes, nos campagnes sont telles que nous les connaissons c'est parce que depuis des milliers d'années des agriculteurs modèlent les paysages par leur production. Si les canadiens ne survolent pas le Senépi à la moindre étincelle c'est parce que des femmes et des hommes, et leurs troupeaux les entretiennent, et vous y contribuez très largement. Si la présence animale, les cultures, les grands équilibres sont maintenus c'est parce que les chasseurs assurent une régulation historique et indispensable à la faune.

La loi montagne que nous avons adoptée à la quasi-unanimité part de cette vision de nos territoires ruraux : celle d'une montagne à vivre, sur laquelle il faut maintenir des services publics, bien sûr : les écoles, la santé, la téléphonie, l'accès au très haut débit, les transports, celle sur laquelle il faut maintenir de l'emploi, de l'activité et de la vie.

En cette période d'élection présidentielle, nous ne serons évidemment pas tous en accord sur tout mais je crois que nous nous retrouvons pour défendre ensemble et vous le faite dans vos activités quotidiennes, cette conception d'une montagne, d'une campagne que l'on n'aime pas seulement parce qu'elles sont belles de loin, mais aussi parce que l'on y vit.

Je terminerai mon propos en vous souhaitant bien évidemment de bons travaux ce matin mais aussi dans les semaines et mois à venir, des travaux importants, en particulier, Monsieur le Président l'a présenté tout à l'heure, pour l'évolution de votre projet associatif et du suivi du schéma départemental.

Vous pouvez en tout cas compter sur le soutien des élus et d'ores et déjà sur notre reconnaissance.

Je terminerai bien sûr en félicitant les médaillés pour leur engagement. Merci à vous tous et très bonne assemblée générale. »

« Merci Madame la députée. Donc j'ai salué **Jean-Claude DARLET, tout à l'heure. Je vais lui donner la parole au nom du Président de la Chambre de l'agriculture.** »

« Merci Monsieur le président, Madame la députée, Monsieur le président du conseil régional, Madame la vice-présidente du conseil départemental, Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs les présidents d'ACCA, chers collègues chasseurs.

Merci de m'avoir invité ce matin à vos travaux de cette assemblée générale départementale de la fédération de chasse. Et pour vous dire tout le bien que l'agriculture reconnaît envers vous les chasseurs pour cet équilibre qui a été déjà dit ce matin.

Je voudrais intervenir en 4 points très importants :

Le premier c'est la relation chasseurs / agriculteurs. Je pense que c'est un point important. Aujourd'hui au niveau départemental on a de bonnes ententes entre la Fédération et la Chambre d'Agriculture mais je souhaite que sur le terrain au niveau de chaque commune ou d'intercommunalité, il y ait aussi des rencontres régulières entre ACCA et chasseurs pour réellement échanger entre nous, sur : « quelles sont les problématiques de l'un ou de l'autre », parce qu'aujourd'hui il y a une évolution des chasseurs : de très vieux, c'était souvent des agriculteurs en même temps, aujourd'hui c'est une population qui évolue. Les agriculteurs évoluent aussi de leur côté, ont des techniques différentes, des productions différentes et je souhaite, moi particulièrement, que, au moins annuellement ou voire plus largement, on se rencontre régulièrement pour échanger là-dessus dans nos communes, voir un petit peu comment on peut mieux ensemble gérer cette faune que l'on a sur nos territoires. Ça c'est un premier point.

Le deuxième qui a été dit aussi tout à l'heure, et c'est là votre rôle premier, de régulation du gibier particulièrement mais aussi d'autres problématiques animales. Et là-dessus nous devons aussi se faire confiance entre nous, par rapport à la population notamment de sangliers, mais aussi de chevreuils, voire d'autres animaux qui aujourd'hui sont souvent bouleversés dans la nature par d'autres

prédateurs, ça a été dit tout à l'heure mais j'y reviendrai à la fin de mon intervention, notamment le loup, qui fait qu'aujourd'hui on a de temps en temps des dégâts sur nos cultures, qu'elles soient des cultures végétales mais aussi d'arboricultures voire d'autres choses. Donc par rapport à cela, conduisez votre travail de régulation là-dessus, pour que justement il y ait ce juste équilibre entre le besoin que vous avez, mais que tout le monde, que ce soit pour la diversité mais aussi pour la chasse de différents gibiers mais aussi pour qu'en contrepartie qu'il y en ait pas trop pour que les dégâts ne soient pas trop importants et que derrière tout ça les indemnités ne suivent pas à des niveaux qui soient démesurés.

Le troisième point que je souhaiterais aborder c'est là des animaux, des chassables mais qui sont plutôt pour nous un peu des prédateurs ou des problématiques au niveau dégâts.

Je dirais 2 types principalement, donc tout ce qui est corbeaux, corvidés, qui aujourd'hui font des dégâts monstrueux sur les semis (donc là on est pile en ce moment dans les semis de maïs et autres), où là-dessus je sais qu'il y a un travail de fait ensemble pour former les chasseurs pour comment essayer de réduire cette population.

Et l'autre problématique c'est le blaireau. Souvent des dégâts, on dit souvent c'est les sangliers mais sur pas mal des communes on est quand même envahis de blaireaux.

On a conduit sur des zones tests, dont ma commune et puis celles de Saint Lattier, St Hilaire du Rosier, Montaigne et St Benêt en 2016, où l'on a fait quand même des prélèvements conséquents là-dessus... Ça a porté ses fruits parce que mes collègues agriculteurs ont vu réellement une amélioration là-dessus. Malheureusement, en 2017, l'Etat a mis des contraintes supplémentaires avant de pouvoir faire les prélèvements, donc de piéger.

Je trouve ça complètement débile parce qu'on est envahis de blaireaux et on n'arrive pas à pouvoir lutter là-dessus, donc entre nous il faut réellement qu'on unisse nos actions là-dessus pour pouvoir réellement refaire ces prélèvements. Et je dis devant vous, comme je l'ai fait en 2016, je paie les collets au niveau de la Chambre de l'agriculture pour les lieutenants de louveterie qui travaillent sur ce domaine-là, donc l'année dernière j'ai payé l'ensemble des collets, s'il y en a plus cette année, je repaierai la totalité là-dessus pour que vous nous aidiez, vous piégeurs, vous chasseurs à pouvoir réguler cette espèce.

Ce n'est pas la supprimer, attention ! Mais la réguler pour que ce soit acceptable pour tous et au niveau de la société.

Et enfin je finirai mes propos, bien entendu si je ne parlais pas de loups aujourd'hui, ça serait grave parce que là-dessus aussi on a besoin d'unir nos forces....

Aujourd'hui le loup est un prédateur qui fait énormément de dégâts et qui coûte très cher à la société.

C'est 16 millions d'euros au niveau de la Région Rhône-Alpes, de fonds européens qui vont sur la protection du loup du moins pour indemniser.

Je trouve ça complètement anormal.

Je pense que l'argent on doit pouvoir le mettre ailleurs, notamment dans des investissements agricoles qui seraient plutôt producteurs d'économie. Il faut réguler cette espèce : aujourd'hui elle a

attaqué les Chambarans, on voit des meutes dans le Vercors. Suivant qui les compte, on en trouve 2 à 300, et on est plus près de 1 000 aujourd'hui dans le département. Donc je pense qu'on ne doit pas savoir compter de la même façon, suivant qui compte...

Mais il faut absolument qu'ainsi vous nous aidiez. Il faut flinguer des loups, pas les supprimer.

Et par rapport à ça j'ai eu dernièrement une rencontre avec le Président du Sénat, pour faire évoluer la directive habitat au niveau européen. Cela veut dire qu'on ne le fera pas tout seul. On le fera avec d'autres pays européens. Donc ensemble on le fera mais il faut que cela évolue parce que demain cela sera un choix.

Soit il aura des bergers, des animaux qui intégreront le territoire et il y aura du gibier aussi parce qu'aujourd'hui les dégâts sont aussi bien pour l'agriculture que pour le monde de la chasse. Donc ainsi il faut réguler de façon intelligente et pas de façon dogmatique comme cela a été fait jusqu'à maintenant.

Et bien entendu, pour finir mes propos, je vous dirai bons travaux ce matin et surtout bonne saison de chasse en 2017 et bon vent à vous et surtout qu'on soit réellement ensemble chasseurs et agriculteurs parce qu'on a les mêmes combats à suivre ensemble. Merci. »

« Merci monsieur le président, cher Jean Claude.

Je souscris avec la fédération totalement au dialogue local que tu as cité avec les comités locaux et surtout avec les ACCA, entre présidents, bureau, conseil administration d'ACCA et les agriculteurs. Alors je vais passer la parole à notre ami **Jean-Marc ROCHETTE, secrétaire général de la fédération qui vous présente le rapport d'activité.** »

« Bonjour à toutes et à tous.

Je sais combien il est pénible de rester assis et concentré de longues heures, c'est pourquoi tout au long de l'AG de gros efforts seront faits pour vous divulguer de l'information d'une façon plus ludique et partager avec vous tous un moment convivial.

Comme nos statuts l'imposent, je vais vous présenter le rapport d'activité de notre fédération pour l'année écoulée en commençant par le service administratif et comptabilité.

Améliorer le service à l'adhérent reste la priorité. Pour cela et en continuité de notre objectif de modernisation du service, nos outils changent et se perfectionnent : envoi par email des informations administratives, comptable et réglementaire ; introduction d'un bulletin mensuel d'information en direction des ACCA et chasses privées ; réactualisation des données de notre fichier adhérents pour éviter la déperdition d'information et la mise à jour des données relatives au statut, règlement intérieur, ACCA et contrats de services ; introduction d'une possibilité d'un nouveau mode de règlement le prélèvement de l'acquittement vos factures de cotisations ou bracelets ; gestion administrative du plan

de chasse que nous souhaitons automatiser d'avantage par l'intermédiaire d'une saisie via internet dès l'an prochain.

Mais notre préoccupation s'attache également à la qualité de notre accueil et notamment l'accueil téléphonique, c'est pourquoi depuis mi-janvier notre standard est accessible tous les jours de la semaine et le service de la validation comptera cette année deux lignes d'appel direct au lieu d'une.

Le service comptabilité quant à lui s'occupe en outre de l'enregistrement des comptes FDCI et des gains, de l'établissement des bilans comptables trimestriel et annuel, de la régie des recettes des permis de chasser, de la préparation du traitement du personnel pour l'expert-comptable.

Nos missions de service public comprennent plusieurs axes, notamment le volet formation qui sera développé ci-après, le guichet unique opérationnel début juin, le 1^{er} juin 2017 pour la validation, le 6 juin pour l'ouverture du guichet unique avec traitement des dossiers dans les meilleurs délais pour la plus grande satisfaction de nos adhérents.

Quelques chiffres au 30 mars 2017 :

- c'est 14 904 permis validés en Isère, 2 066 permis nationaux, 380 validations temporaires, 6 779 validations internet, 9 630 souscriptions d'assurance, et enfin 10 857 carnets bécasses distribués.

Les permanences du plan de chasse sont également des rendez-vous incontournables : deux au siège de la FDCI et deux sont délocalisés à Saint Savin et à Faramans. C'est l'occasion de délivrer des bracelets plan de chasse soit 16 609 en 2016 et pour vous de régler les cotisations.

Le suivi juridique est un point important du service. Je vous rappelle qu'à chaque réception de procès-verbal émanant du service départemental de garderie de l'ONCFS, de la gendarmerie ou des gardes particuliers, nous informons le ou les détenteurs du droit de chasse concerné. Conformément au contrat d'adhésion et de service ACCA la FDCI prend en charge tous les frais de représentation en justice.

Pourtant nous déplorons le renoncement de certains présidents d'association de chasse qui souvent se plaignent du braconnage sur leur territoire. Mais qui, une fois la contestation faite par le service de la garderie, refuse la partie civile face aux graves infractions relevées. Soucieuse d'une éthique à conforter, la fédération se porte systématiquement partie civile et se mobilise afin que toutes les procédures portant sur des infractions graves soient poursuivies.

La FDCI remercie les agents du service départemental de garderie et les gardes particuliers pour l'accomplissement de leur mission de police de la chasse.

Remercions également Maître Bernard MERAUD et Sandra CARTIER MILLON qui ont défendu les intérêts de la FDCI et des ACCA impliquées.

Depuis quelques années, un groupe de travail composé par plusieurs membres élus de la FDCI est mis en place pour traiter les affaires liées au non-respect de la réglementation de chasse hors PV et timbres amende : c'est le conseil d'éthique, un groupe de travail qui gère les situations crises entre chasseurs avec les autres usagers de la nature, les résidents et accompagne le

responsable de chasse en cas de pépin, prend en charge les relations avec les médias et essaye de trouver les solutions adaptées aux problèmes.

Le service environnement et projet. Neuf techniciens composent la force vive du service environnement associé à notre ingénieur projet.

Par ailleurs, des CDD, services civiques et stagiaires viennent régulièrement renforcer l'équipe technique. Au service de la chasse et des chasseurs, ils œuvrent à la mise en application des décisions politiques du conseil d'administration. L'animation du pays cynégétique et la gestion des espèces et de leurs habitats représentent les deux tiers de l'activité du service.

Le tiers restant est partagé entre la formation, les missions subventionnées et la gestion des dégâts du grand gibier.

Les techniciens se partagent les douze pays cynégétiques en binôme avec l'administrateur du pays. Vous les rencontrez lors des différentes réunions organisées tout au long de l'année.

La gestion des espèces est organisée en tutelles techniques, elles correspondent à des spécialités assumées par un technicien référent.

Vous aurez notamment en deuxième partie de l'AG une intervention de Sébastien ZIMMERMANN, tuteur sanitaire à la FDCI. Les formations représentent au total 2 000 heures de travail dont 300 sont dédiées au catalogue mis à la disposition des chasseurs.

En 2016, ils sont 1 500 à avoir répondu « présent » dont 1 300 pour des formations liées à la sécurité à la chasse, une priorité encore accentuée en 2017. Les 200 chasseurs restants ont suivi les formations garde particulier, piégeage, sanitaire, maître-chien, et régulation des corvidés.

La formation au permis de chasser, autre priorité, représente 1 700 heures de travail, cinq techniciens sont formateurs afin d'assurer un service permanent et de qualité. Une présentation spécifique sera développée un peu plus tard par Julien RUEL GALLAY, technicien en charge de cette mission.

Les missions subventionnées sont également une activité importante du service environnement. Le temps de travail est reparti essentiellement entre nos actions partenariales et notre engagement en faveur de l'amélioration de l'habitat du petit gibier de plaine, corridors biologiques, plantations de haies, implantations de cultures intermédiaires, etc...

Le service communication. Ces missions incontournables : la préparation du journal Infos Chasse Mag, la stratégie digitale, site internet et réseaux sociaux, les relations presse et les relations publiques, l'évènementiel (c'est-à-dire Salon sécurité, Un Dimanche à la chasse, Assemblée Générale de la FDCI, et Festival Nature en Bièvre), l'édition, création de supports gratuits, divers et variés, la publicité et enfin les relais-cyné, partenariats avec les fédérations de randonneurs et cavaliers iséroises. A noter : une augmentation de l'activité significative pour « Infos Chasse Mag » et surtout pour internet. Une activité constante pour l'activité évènementielle avec une recherche de sponsor plus accru pour le Salon sécurité. Les relations presse non priorisées compte tenue de travaux précédents.

Mais des publicités en ligne initiées sur Google et YouTube, création de nouveau panneau d'emprunt ayant pour thème la chasse et les gibiers destinés aux ACCA et forum associatif.

Enfin « Un Dimanche à la Chasse » est devenu une journée importante dans notre calendrier, synonyme de découverte et de convivialité partagée par des chasseurs attentifs et des personnes non-initiées aux coutumes de notre sport. C'est un évènement chronophage au bénéfice non palpable mais incontesté en terme d'image et valorisation de notre sport.

Pour la saison 2016-2017, 68 ACCA ont participées, 434 invités sont venus se rendre compte, le coût total de l'organisation est de 16.942€ dont 4.350€ de subvention et représente 875 heures de travail salarié. Voilà survolée l'année cynégétique.

Je ne suis pas rentré volontairement dans le détail pour ne pas vous abreuer de chiffres et surtout ne pas être redondant avec les interventions qui vont suivre.

Je vous ai présenté les missions principales qui se succèdent tout au long de l'année et pour lesquelles personnel et élus fournissent le maximum d'efforts. J'espère au moins vous avoir intéressé et je vous remercie de votre attention. »

« Merci Jean Marc, je vais passer la parole à **Danielle CHEVALIER, trésorière, pour le budget général.** »

« Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs.

Je vais donc vous présenter le budget général. Ceci en trois parties.

Tout d'abord le bilan de l'exercice réalisé en 2015-2016 avec les tableaux de synthèses tel que nous les fournissent nos experts comptables.

Globalement les charges ont baissé par rapport à l'année dernière. Des économies sur les dépenses ; c'est bien ce à quoi nous nous étions engagé.

Malheureusement les produits sont en baisse également.

Ceci est principalement dû à la perte des chasseurs, une perte régulière d'environ 300 par an sur le département. Ce qui donne un résultat déficitaire sur cet exercice. Sachant que nous avons prévu lors de la construction de ce prévisionnel une reprise de nos excédents intérieurs. Ce résultat est donc conforme à nos prévisions budgétaires.

Depuis 5 ans, le conseil d'administration s'était positionné sur une stabilité du prix du timbre fédéral à 71€. C'est pourquoi je vous propose une rétrospective des résultats sur cette période.

D'abord les charges qui sont globalement en baisse sur ce quinquennat. Nos recettes ont également baissé, principalement à cause de la baisse des subventions.

Mais surtout à cause de la baisse des chasseurs. Heureusement la retombée de nos placements financiers a atténué le déficit de notre compte d'exploitation. Nous avons perdu 1 229 chasseurs en 5 ans, ce qui a impacté directement nos finances puisque le prix du timbre ne compensait pas la perte.

Malgré tout, les bons résultats des trois premières années ont permis de compenser les déficits des deux dernières. Et on peut dire que globalement le budget a été équilibré sur 5 ans. Vous en voyez ici l'impact sur nos réserves financières. Une récession de 0,93%, somme toute négligeable, par rapport à nos avoirs financiers.

Enfin la troisième partie, la construction du budget prévisionnel 2017-2018.

La baisse des chasseurs associée aux augmentations inévitables de nos charges, nous oblige après cinq années de stabilité à une augmentation afin de rééquilibrer progressivement nos finances.

Un module de calcul dans lequel nous avons investi cette année, nous permet de nous projeter sur une gestion financière à plus long terme. C'est l'engagement de travail que nous avons pris l'année dernière devant vous. Sur 5 ans, il alimente toutes nos lignes comptables en fonction des paramètres obligatoires à prendre en compte. Il nous montre qu'il nous faudra trois ans pour retrouver une situation équilibrée avec une augmentation progressive du prix du timbre.

Si on regarde sur les quinze dernières années, on voit sur la courbe en bleu que le nombre de chasseurs diminue progressivement et régulièrement.

En 2001, nous étions 23 078. Le prix du timbre fédéral sur la courbe en rose, lui augmente par palier avec des périodes de stabilité. Donc en 15 ans, nous avons encaissé une baisse de 23% du nombre de chasseurs.

A l'aide de cet historique, si on fait une projection sur les quinze ans à venir, en prenant en compte les mêmes paramètres, en 2032 nous ne serons plus que 13 500 et le timbre fédéral coûterait 124€.

De grandes réflexions et d'importants travaux sont menés actuellement par la fédération pour tenter d'enrayer la perte des chasseurs.

Nous formons 500 nouveaux permis par an, et c'est déjà une source d'espoir. Il n'est pas utopique de penser que nous pouvons, sinon inverser la tendance, du moins stabiliser la perte.

Concernant les missions subventionnées dont on vous parlera en détail tout à l'heure, nous avons donc émarginé sur des fiches projets auprès de la région. Mais les subventions ne sont pas un bénéfice net. Comme elles résultent de certains travaux que nous allons accomplir, en contrepartie, il y a des frais, j'ai déployé détail sur la diapo, certaines missions vont se recouper avec des travaux que nous accomplissons déjà et pour lesquels nous recevons un financement.

Il n'y aura pas d'augmentation des taxes de territoire.

La simulation que je vous ai présentée propose un timbre à 79€ avec un déficit de 58 509€ qui pourra être pris sur nos réserves. Pour équilibrer le budget, je vous fais une deuxième proposition avec

un timbre à 83€. Vous devrez vous prononcer tout à l'heure sur l'une ou l'autre de ses deux propositions.

Voici les deux tableaux comptables qui correspondent à ces deux propositions. D'abord les charges et là pour les produits. Ces propositions que je vous présente aujourd'hui pour le compte général, ont fait l'objet d'un travail collectif, réfléchi et honnête. Elles prennent en compte l'intérêt de chaque chasseur en calculant le prix du timbre fédéral au plus juste tout en défendant avec rigueur l'intérêt de votre fédération.

Je remercie donc tous ceux qui ont collaboré avec moi à ce travail très important mais essentiel. Et je vous remercie de votre attention. Merci. »

« Merci Danielle. Je vais passer la parole **à Jean François JOSE, le budget dégâts.** »

« Tout d'abord, Bonjour à tous.

Le budget dégâts, je vous rassure il y aura un peu moins de chiffre que sur le budget général.

En même temps que le maintien de l'équilibre budgétaire et comme nous nous étions engagés, une pression accrue sur le sanglier, une protection des cultures, nous permettra de réduire encore les dégâts.

Le budget réalisé en 2015-2016 nous fait apparaître un total des charges de 695 785€. Pour mémoire, les estimateurs pour 2015-2016, nous ont coûté 62 673€ et en 2014-2015 65 066€.

La protection, une politique que nous avons depuis trois quatre ans mise en marche : 52 286€ pour l'année écoulée et en 2014-2015 : 54 012€. La protection c'est le matériel qui est acheté par les ACCA, nous nous participons à 75% et aussi tout ce qui est « aide » à la protection des cultures surtout sur le Trièves et la Matheysine. Une pratique qui se fait de plus en plus importante.

Pour les produits, on a 26 000 € de produit en moins.

Alors le budget réalisé en 2015-2016, les produits : 734 776€ et les charges : 695 785€ donc ce qui nous fait apparaître un bilan positif de 38 991€. C'est un bilan positif, c'est vrai mais quand même un peu sur le fil.

L'évolution des dégâts : vous voyez quand 2015-2016 nous avons 281 hectares de détruits et on a peu près 50 hectares en moins par rapport à l'année précédente. A savoir qu'au 1^{er} mai 2017, ça veut dire en fin d'exercice, nous avons indemnisé 169 762€.

Ce qui paraît étonnant c'est qu'on a beaucoup d'hectares détruits mais que financièrement nous sommes à peu près dans les clous.

L'évolution pour les indemnisations par espèces : le sanglier reste le plus important, vous voyez : 80%, le cerf : 14%, le chevreuil : 4%, et le mouflon : 2%.

Comme je vous en ai tout à l'heure parlé pour la protection des cultures, on a mis en marche une protection fixe surtout pour les maraichers qui nous coutaient très cher, des protections fixes avec des conventions qui permettent de ne pas avoir de dégâts pendant cinq ans.

Et vous voyez que c'est positif parce que cette année, le dégât des chevreuils est de 4%. Il y a eu une époque où il était à 25% du budget dégâts.

Donc je pense que c'est intéressant, c'est vrai que la première année, la protection des cultures nous coûte un peu mais on a vite remboursé pratiquement dans l'année qui suit l'investissement de matériel.

La fixation des barèmes : tout le monde ne le sait pas mais c'est une commission nationale d'indemnisation qui fixe les fourchettes de prix au niveau national. La CNI nous envoie un niveau minimum et un niveau maximum. La CDCFS, la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage est composée d'agriculteurs, chasseurs et administrations. Elle fixe les prix des barèmes d'indemnisation. Ces barèmes comme je vous l'ai dit, on a le minimum et le maximum.

Ensuite nous fédération et les agriculteurs demandons les barèmes qui ont été appliqués à plusieurs revendeurs et l'on fait une moyenne. Jusqu'à présent on a jamais eu de problème au point de vue résultats.

Même maintenant en CDCFS pour les barèmes on ne vote même plus, on arrive à s'entendre et tout se passe bien. Elle se réunit trois fois par an

L'évolution des réserves : c'est vrai que l'on a 86 933€ de réserve mais on essaye d'avoir un peu comme tous les budgets d'avoir le maximum si on peut.

Alors le budget dégâts pour le prévisionnel 2017-2018.

Alors tout d'abord les paramètres pris en compte pour les calculs.

Comme vous a dit Danielle, la baisse des chasseurs est un très gros problème pour la fédération aussi bien pour le budget général que pour le budget dégâts. Le nombre de timbres grands gibiers 38 que l'on l'a estimé à 13 100. A savoir que l'année passée on en avait 13 209. Donc le fait de perdre des timbres fédéraux nous perdons obligatoirement des timbres grands gibiers.

La responsabilisation avec les timbres nationaux estimés à 1 900 contre 1 947 en 2015-2016. Nous permet d'élaborer un budget prévisionnel.

Alors quand on a instauré la responsabilisation, on vous avait dit qu'on proposerait à tous les assemblées générales deux prix de timbre. Donc le timbre grand gibiers :

Le premier prix à 34€ qui reste inchangé par rapport à cette année et un timbre à 36€ pour un total des charges à 784 111€ et à timbre à 36€ pour 810 311€. Le prévisionnel pour les produits donne les mêmes chiffres. Alors la proposition du prix du timbre à 34€ avec un nombre de chasseur à 13 100 timbres grand gibier et un timbre national à 1 900 l'objectif des recettes pour les dégâts est de 496 700 donc le déclenchement de la responsabilisation s'effectuera dès lors que le chiffre 496 700 sera dépassé.

Pour la proposition à 36€, 13 100 timbres grand gibier et 1 900 nationaux, Cela reste inchangé, l'objectif des recettes est évidemment un peu supérieur, ça sera 522 900 et le déclenchement de la responsabilisation sera 522 900.

Faut savoir que pour éviter la responsabilisation, je prêche surtout pour le sud Isère, plus le timbre grand gibier sera élevé et moins la responsabilisation peut se déclencher. Pour le budget prévisionnel dégâts pour les bracelets, les prix des bracelets restent inchangés.

Il faut savoir que l'on a donné 10 609 bracelets : 7 116 chevreuils, 2 119 chamois, 609 mouflons et 765 cerfs.

En conclusion, compte tenu du bilan positif des deux années et le prix du timbre grands gibiers à 34€ (à savoir qu'il était à 29€ l'année d'avant) et l'augmentation en parallèle du timbre fédéral, le prix du timbre grands gibiers et le prix des bracelets sont inchangés.

Il faut faire attention, les réserves financières du compte dégâts restent modestes et l'effort sur les prélèvements doivent se poursuivre.

Je vous remercie. »

« Merci Jean-François. Donc nous allons passer au rapport financier, **Monsieur FABRE, Monsieur JOLY.** »

Mesdames et Messieurs, bonjour.

Je représente le cabinet ADEX missionnaire d'expertise comptable auprès de la fédération de chasse.

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la fédération de chasse de l'Isère concernant l'exercice du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et conformément à nos accords j'ai effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'ordre des experts-comptables.

Toutefois elles n'ont porté ni sur les stocks, ni sur les travaux en cours qui ont été comptabilisés selon les montants chiffrés et communiqués par l'association.

Sur l'exercice concerné, la fédération a dégagé une perte de 38 669€, les produits se sont élevés à 2 631 113€ et les charges à 2 669 782€.

Les produits et charges d'exploitation : on constate une légère baisse des produits d'exploitation qui ont atteint en 2016 le montant de 2 591 634€ contre 2 631 355€ l'année précédente.

En 2016 les ventes de produit et de service s'élèvent à 219 726€ contre 139 742€ pour l'exercice précédent.

Cette augmentation coïncide avec la modification de la prise d'orientation des aides de l'Etat initialement présentées en subvention d'exploitation. Le montant des subventions reçu est donc en diminution sur cet exercice d'environ 71 000€ par rapport à l'exercice précédent. Les reprises sur amortissement, provision et transfert de charge s'élèvent à 75 662€.

Des frais relatifs au projet associatif ont été immobilisés pour un montant net de 29 016€. Enfin le total des autres produits s'élève à 2 170 097€ contre 2 219 270€ pour l'exercice précédent. Ce montant comprend les ventes de timbres et de bracelets, la taxe plan de chasse ainsi que les cotisations, les contrats de service ACCA.

Les charges d'exploitation baissent de 4,55%, elles s'élèvent à 2 656 566€ en 2016 contre 2 783 225€ en 2015.

Le montant des achats de produits revendus, indemnisation des dégâts est 547 314€ en 2016 contre 639 941€ l'exercice précédent. Ce poste connaît une baisse liée à une baisse de l'indemnisation sur les dégâts. Le poste autre achat et charge externe s'élève quant à lui à 857 724€ contre 864 002€ pour l'exercice précédent soit une diminution de 1,54%. Les impôts et taxes s'élèvent à 70 089€, ils comprennent la taxe sur les salaires qui représente 47 520€ ainsi que les taxes fiscales afférentes aux salaires du personnel. Le poste salaires et charges sociales connaît une baisse de 15 189€. Les dotations aux amortissements sur immobilisation s'élèvent à 121 274€, les dotations pour risque et charge s'élèvent à 8 767€. Le montant des subventions versées est de 103 310€ en 2016 contre 113 639€ l'exercice précédent.

Il ressort donc un résultat net d'exploitation négatif de 74 932€ contre un résultat négatif de 151 870€ pour l'exercice précédent. Cette différence provient pour l'essentiel de la démission des indemnisations des gains.

Les produit et charges financières : les produits financiers comprennent les revenus des placements et des bons de caisse, ils s'élèvent à 28 949€ en 2016 contre 55 363€ l'exercice précédent.

Les charges financières s'élèvent à 4 263€ en 2016 contre 5 093€ en 2015. Le résultat financier est donc de 24 687€ en 2016 contre 50 270€ en 2015.

Les produits et charges exceptionnelles : les charges exceptionnelles s'élèvent à 783€ et les produits exceptionnels à 10 529€. Ils correspondent à des réévaluations d'opérations sur l'exercice antérieur.

Le Patrimoine : évaluation de l'actif immobilisé. Le montant de l'actif brut immobilisé s'élève à 2 467 502€. Les amortissements sont d'un montant de 1 498 287€. Donc l'actif net est de 969 215€.

Des capitaux permanents constitués par les capitaux propres et les dettes à moyen et long terme s'élèvent à 3 033 862 €, dont 2 964 684 € au titre des fonds propres et 79 170 € pour les dettes à plus d'un an. L'écart entre les capitaux permanents et l'actif net immobilisé nous permet d'apprécier la marge de sécurité du financement aussi appelé fond de roulement. Au 30 juin 2016 le fond de roulement est de 2 064 647 €. Cela signifie que l'actif immobilisé de la Fédération est intégralement et largement financé par des ressources stables.

Evaluation du besoin de financement de la Fédération.

Le besoin de financement, aussi appelé besoin en fond de roulement s'évalue en comparant les actifs d'exploitation et les dettes d'exploitation. Les actifs d'exploitation sont composés du stock, des créances et des charges constatées d'avance. Cet actif s'élève au 30 juin 2016 à 251 992 €.

Dettes d'exploitation.

Le montant des dettes fournisseurs et des dettes financières à moins d'un an et des autres dettes d'exploitation au 30 juin 2016 est de 730 967 € dont 62 209 € de remboursement d'emprunts.

Les actifs d'exploitation étant inférieurs aux dettes d'exploitation, la Fédération n'a donc pas besoin d'utiliser ces excédents de ressources à long terme pour financer d'éventuels besoins à court terme. Le besoin en fond de roulement est fortement négatif et s'élève à moins de 478 975 €.

La trésorerie nette de la Fédération au 30 juin 2016 est donc de 2 064 647 €, plus 478 975 €, soit 2 543 622 €.

Je vous remercie de votre écoute pour ces chiffres. »

« Merci, Monsieur JOLY, Commissaire aux comptes. »

« Mesdames, Messieurs bonjour.

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, je vais vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clôt le 30 juin 2016.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président et votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

En application des dispositions du Code de commerce relatif à la justification des appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants : faisant suite à l'action en justice relative à la Maison de la chasse, la provision pour litige a été maintenue sur cet exercice à hauteur de 20 500 €. Une provision pour départ retraite des salariés est calculée comme à chaque exercice à hauteur de l'indemnité conventionnelle pour permettre à la Fédération des chasseurs de faire face à ses engagements. Cette provision s'élève au 30 juin 2016 à 99 470 €.

J'ai également vérifié la valorisation et la régularité des écritures relatives à la livraison à soi-même concernant un projet associatif pour un montant de 29 016 € sur cet exercice.

Les vérifications ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie du rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité à la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les rapports de gestion du service général et du service dégât, ainsi que dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. Pour le rapport spécial il m'appartient de vous communiquer sur la base des informations qui m'ont été données les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission.

Des Conventions soumises à l'approbation de l'administrateur concerné : M. MERAUD Michel. Votre association a payé des honoraires pour un montant de 1 439 € TTC à maître MERAUD Bernard, avocat, pour frais de procédure, qui est frère de monsieur MERAULT Michel.

Conventions approuvées au cours de l'exercice antérieur, dont l'exécution se poursuit. Une indemnité forfaitaire de 750 € par mois a été versée à votre président sur cet exercice, montant identique aux précédents exercices.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention. »

« Merci Monsieur JOLY. Je vais passer la parole à **Patrice SIBUT** pour vous présenter le bulletin de vote avant la pause. »

« Bonjour à tous et à toutes.

Donc le rituel habituel : le vote.

On vous accueille sur la droite, on va tirer les rideaux. Pas de particularités cette année concernant votre bulletin de vote. Un bulletin non rempli, une case non renseignée ne sera pas comptabilisé, tout simplement.

On a du retard ; nous devons reprendre à 10h20 : il est 10h20 ! Donc on va essayer de compenser un peu le retard.

Donc on va tenter de faire vite. »

« **(Jean-Marc ROCHETTE)**

Donc je vais vous présenter le rapport de l'activité du Service environnement pour l'année 2016.

Comme chaque année, je vous propose un bilan synthétique des sujets traités en 2016 par la Commission et les groupes de travail qui sont y rattachés.

Loin d'être exhaustif, il permet de vous transmettre quelques informations et chiffres-clés.

Tout d'abord, le petit gibier de plaine, qui reste un engagement fort de notre schéma départemental 2012-2018. Deux nouveaux plans de gestion lièvres ont vu le jour sur le Pays n°12 : Balmes et Marais du Dauphiné, administrés par Danielle CHENAVIER. Partant d'un souhait initial, des sociétés de chasse, et ensuite dynamisées par l'administratrice et le technicien, ces plans de gestion regroupent 27 ACCA et une dizaine de chasses privées. A ce jour, 5 plans de gestion sont en place en Isère, comprenant 62 communes, soit un peu plus de 10 % du département.

Des plantations de haies se sont poursuivies. Un nouvel élan a été trouvé par le biais du Contrat vert et bleu, Bièvre-Valloire. Avec 2,2 kilomètres plantés sur les 70 communes de ce territoire. Les financements proviennent à 100 % de la Région et du FEDER. 3,2 kilomètres ont encore été plantés sur le reste du département avec un financement partagé entre le Conseil départemental 38 et la FDCI. Entre 2009 et 2017, ce sont désormais 41,6 kilomètres de haies plantées dans le département de l'Isère.

La compétence des chasseurs n'est clairement plus à prouver. Les cipans ont toujours quant à eux autant de succès. En 2016, le don de semences a encore permis l'implantation de 564 hectares. Ce chiffre dépasse les 600 hectares en additionnant les commandes directes effectuées par les sociétés de chasse. Pour 2017, vous avez d'ores et déjà reçu les documents nécessaires pour passer commande ; alors soyez réactifs !

Je vous rappelle, enfin que le Plan de développement des territoires, catalogue d'actions subventionnables pour l'aménagement de votre territoire, est toujours accessible sur notre site internet. Le petit gibier de montagne. Les études se poursuivent sur les différentes espèces. Les méthodes de comptage aux champs visant à estimer l'abondance et les tendances d'évolution des effectifs reproducteurs de tétras-lyres sont rassemblées en une seule pour alléger le travail des professionnels et des bénévoles.

La mise en application d'un PMA lagopède à l'échelle territoriale a pour but d'harmoniser les prélèvements en fonction du niveau de reproduction et de la richesse des territoires. En 2017 la FDCI s'adaptera à l'évolution des techniques scientifiques en développant des méthodes de suivis génétiques pour approfondir les connaissances sur les populations de lièvres variables, de lagopèdes alpins et de tétras-lyres.

Le tir à plomb du chevreuil ; je ne vais pas m'étendre sur ce sujet qui vous sera présenté dans quelques instants par Yann PELLETIER, technicien de grand gibier à la FDCI. Je dirai seulement que les réunions préparatoires à l'assemblée générale nous ont rassurés dans ce choix, tant vos messages encourageants ont été nombreux. Pour vous, sociétés de chasse concernées par cette pratique, vous devrez vous assurer d'un strict respect de cette mesure qui reste aujourd'hui dérogatoire : montrer à tous que les chasseurs sont des personnes responsables à qui nous pouvons accorder notre confiance.

Ensuite, dans les informations diverses, la FDCI et le CNB (Club National des Bécassiers) ont signé en 2016 une convention actant le partenariat déjà engagé depuis de nombreuses années.

Les éoliennes ; suite à une demande émanant du Trièves, nous avons fait le point sur les enjeux chasse autour des implantations d'éoliennes. Une position politique de la FDCI a été définie et peut vous être transmise à tout instant.

Bien que non opposées à ces aménagements sur le principe, la FDCI s'assurera que les chasseurs soient impliqués dans les réunions de concertation et que leurs avis soient entendus.

Enfin, l'application smartphone « Vigifaune », outil de géolocalisation des collisions avec la faune sauvage, est désormais actif. Je vous invite à télécharger cette application et à l'utiliser sans modération.

Pour finir, l'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison 2017-2018. Ouverture générale le 10 septembre 2017. Fermeture générale le 14 janvier 2018. Dans les modifications en discussion – je dis bien en discussion – est en pourparlers la suppression de l'utilisation du furet sur la vallée du Rhône. Vous comprendrez facilement pourquoi les populations de lapin se sont écroulées.

Et enfin, l'ouverture anticipée de la chasse du cerf au 1^{er} septembre 2017 : affût et approche uniquement. Merci de votre attention.

Je vais laisser la parole à **Yann PELLETIER** qui va vous parler du tir à plomb du chevreuil un petit peu plus dans le détail. »

« Donc, le tir à plomb du chevreuil sur le département de l'Isère : voilà un sujet qui est historique, récurrent et sujet à beaucoup d'échanges et de discussions.

Les demandes récurrentes sur certains secteurs sur cette pratique du tir à plomb du chevreuil, souvent liées à une problématique de sécurité et le transfert de compétence au Préfet sur la réglementation du tir à plomb a amené la Fédération à réétudier la question depuis 2015 environ. Ainsi, l'année dernière, la Fédération s'est repositionnée et je voudrais vous rappeler cette position.

Selon la Fédération, le tir à plomb est une mesure qui peut être utile là où les mesures de sécurité habituellement mises en œuvre pour le tir à balles ne peuvent plus satisfaire aux exigences de sécurité des organisateurs de chasse.

Elle doit rester une exception, le tir à balle étant à privilégier.

Ainsi, l'année dernière un test est lancé en 2016-2017. La Fédération a accepté la mise en place de cette zone test avec un arrêté préfectoral spécifique qui fixait des modalités d'application draconiennes sur le plateau de Louze, dans la vallée du Rhône. Ce test et ces résultats sont globalement positifs. Pour mémoire, sur les 7 ACCA au sein de cette zone test, 5 ont utilisé le plomb puisque l'obligation n'était pas faite aux ACCA de faire usage de cette munition mais laissé au libre choix des détenteurs.

Les résultats sont les suivants : moins de tirs ont été réalisés, les chasseurs ont chassé de manière plus sereine – chasseurs et responsables de battues – les tirs ont été globalement efficaces.

Les ACCA et les chasseurs ont radicalement respecté les règles que nous avons imposées et que nous avons voulues très importantes et ne souhaitent évidemment pas faire machine arrière vis-à-vis de cette mesure dérogatoire sur le plateau de Louze.

Au niveau national, depuis que la compétence est revenue au Préfet de décider d'autoriser ou non le tir à plomb du chevreuil, les autorisations se sont multipliées. Actuellement, environ 40 à 50 départements disposent de cette autorisation sur tout ou partie de leur territoire.

Régulièrement c'est une mesure qui est liée à une problématique de sécurité, souvent dans les zones de plaines ou dans les zones péri-urbaines. Nous ne sommes pas les seuls à avoir mené des tests sur cette pratique du tir à plomb qui est sujette à discussion. La Fédération de la Drôme, nos voisins, a mené un test sur plusieurs années. Et, fait intéressant, les conclusions de ce test qui a été mené sur plusieurs années, contrairement au nôtre qui n'a duré qu'un an, sont radicalement identiques.

L'ONCFS a également été sollicitée au niveau national afin de faire une étude sur le sujet, du fait de la multiplication des demandes et conclue plutôt favorablement sur ce sujet. Je vais vous lire la conclusion, même si c'est un petit peu compliqué.

Au-delà des débats sur les avantages et inconvénients des deux types de munitions fondés sur des constats objectifs, mais aussi sur des considérations éthiques, l'analyse des plans de chasse montre que l'utilisation n'est pas antinomique d'une gestion efficace des populations de chevreuils.

Il n'y a donc pas lieu de condamner cette pratique dans son principe, mais il faut par contre définir des conditions optimales de sa mise en œuvre et former les chasseurs dans ce sens.

Cette dernière phrase est importante et vous allez voir que nos choix, nos souhaits en tout cas, correspondent tout à fait à cette conclusion de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, au vu de son travail réalisé au niveau national.

Les perspectives souhaitées ; la Fédération et les partenaires impliqués dans ce dossier ont convenu d'une possible mise en œuvre étendue du tir à plomb, dès 2017-2018, sous réserve bien entendu, d'une validation de la Commission départementale en préfecture qui aura lieu le 15 juin cette année si je ne me trompe pas.

Pour mémoire, les partenaires impliqués sur le sujet ont été : l'association des chasseurs de grand gibier, les conducteurs de chiens de sang, l'administration avec la DDT, l'Office national de la chasse également.

Un zonage est à l'étude – il n'est pas encore validé. Nous avons réalisé ce zonage à partir de deux critères, un critère de pentes et un critère d'urbanisation.

Vous avez une carte qui s'affiche maintenant.

Carte tout à fait non aboutie et qui fait ressortir les zones potentielles d'application d'un arrêté qui reste à produire.

Je vous le répète : c'est une décision qui sera prise au mois de juin. Donc ces grandes zones qui ont été définies par une approche cartographique au-travers des 2 critères que j'ai cités font ressortir la vallée de l'Isère, la plaine de Bièvre et du Liers, la vallée du Delon, le plateau de Louze, l'ensemble du pays de Louze, dans le nord-Isère. Ce zonage n'est pas définitif, je vous le rappelle, il

est soumis à discussion et soumis bien-sûr à une autorisation éventuelle dans le cadre d'un arrêté préfectoral – qui serait encore à écrire.

En matière de réglementation, justement, nous souhaitons conserver une réglementation des plus strictes pour que cette munition soit correctement utilisée dans les zones concernées et éviter les dérives que l'on peut imaginer vis-à-vis de l'usage d'une munition telle que le plomb de chasse sur ce gibier.

En l'occurrence, il s'agira d'une zone définie par arrêté préfectoral, il n'y aura pas d'arrêté départemental. Il ne s'agira que de l'usage des plombs n°1 ou n°2. Nous avons souhaité inscrire dès l'année dernière dans la zone test une distance de tir maximum autorisé à 20 mètres.

Sachez qu'au travers des travaux qu'on a menés en termes de recherches bibliographiques au niveau national, régulièrement on trouve des distances de 30-35 mètres dans les arrêtés préfectoraux. Notre souhait à nous est de limiter cela à une distance beaucoup plus courte de manière à s'assurer d'un très bon usage de la munition.

Et à cela nous avons ajouté aussi l'obligation de baliser la zone de tir, c'est-à-dire qu'un chasseur qui tirerait un chevreuil à plomb sur son territoire, à la suite de cet arrêté serait obligé en arrivant au poste de baliser sa zone de tir avec quelques jalons de manière à prendre des repères stricts de cette distance de tir.

Et enfin un usage uniquement en battue organisée.

Par ailleurs, la formation ou l'information des chasseurs sur cette pratique est d'ores et déjà envisagée et elle a été réalisée l'année dernière dans le cadre de la zone test sur les sept ACCA qui étaient concernées.

Si vous êtes susceptibles d'être concernés par le zonage (que vous avez aperçu), vous pouvez de votre côté, d'une part, informer vos chasseurs lors de votre assemblée générale. Votre conseil d'administration doit s'emparer du sujet.

Il faut en discuter, il ne faut pas attendre le dernier moment pour être pris au dépourvu. Savoir si oui ou non il est nécessaire chez vous d'utiliser cette nouvelle munition, sur tout ou partie de votre territoire.

Et bien entendu, vérifier que votre règlement intérieur soit compatible avec tout ça. Je vous le rappelle bien : tout cela n'est qu'à l'étude encore aujourd'hui – la décision finale interviendra, je crois bien, le 15 juin 2017.

Je vous remercie de votre attention. »

« (Sébastien ZIMMERMANN)

Mesdames et messieurs, bonjour.

Je vais vous présenter les travaux réalisés dans le cadre du réseau SAGIR.

Alors, tout d'abord, de quoi s'agit-il ?

Qu'est-ce que le réseau SAGIR ? SAGIR, c'est « Surveiller pour Agir ».

Déployé en 1986, il est issu d'une collaboration entre l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, la Fédération nationale des chasseurs et les Fédérations départementales de chasse, mais aussi d'un partenariat avec les laboratoires vétérinaires départementaux, et les laboratoires vétérinaires experts en faune sauvage.

Il est important de noter la participation indispensable des ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie. À quoi sert ce réseau ? SAGIR c'est un réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages dont les 3 principaux objectifs sont : de détecter l'apparition de maladies nouvelles pour la faune ; de surveiller les effets des produits phytopharmaceutiques (comme ce fut le cas lors de la mise en application des protocoles toxicovigilance maïs en 2010) et la surveillance de l'utilisation de la bromadiolone depuis 2015.

Enfin, il sert à caractériser les maladies à enjeux pour la gestion cynégétique mais aussi pour la santé publique ou pour la santé animale.

Le réseau SAGIR représente au niveau national plus d'un million d'observateurs potentiels ; 70 laboratoires vétérinaires départementaux, qui ont pu réaliser plus de 75 000 autopsies depuis 1986. Plus d'un million et demi d'euros de budget par an. A notre niveau, dans le département, cela représente en moyenne 50 autopsies par an et 12 000 € de budget analyse.

L'activité du réseau a pour but de détecter précocement les maladies en assurant 2 types de surveillance : la surveillance syndromique dont le but est de détecter les événements anormaux pour déterminer leurs causes et leurs conséquences ; mais aussi par une surveillance renforcée en développant des protocoles de recherche visant à évaluer les risques qui concernent la santé humaine et la santé animale comme c'est le cas pour les dossiers grippe aviaire, tuberculose bovine

Sans les chasseurs, qu'on qualifiera de sentinelles de terrain, pas de réseau SAGIR. Dans chaque département, les chasseurs participent au réseau ; ils alertent, collectent ; puis de leur côté, la FDCI et le Service départemental 38 récoltent et transmettent les échantillons au laboratoire vétérinaire départemental.

Quant à lui, le laboratoire vétérinaire départemental réalise les autopsies. Les chasseurs participent aussi financièrement au réseau en finançant environ 25 % des autopsies, le reste étant autofinancé par le Conseil départemental via le laboratoire vétérinaire départemental. Les analyses toxicologiques, les autopsies des espèces protégées, les formations et le matériel sont financés par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Pour rassurer nos interlocuteurs, vous devez savoir que la transparence des données est assurée à tout niveau. Les laboratoires vétérinaires départementaux et autres laboratoires réalisent les autopsies et les analyses. L'ANSES, ou l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire et de l'Alimentation centralise les données et héberge une base de données nationale appelée EPIFAUNE. L'ANSES et l'ONCFS analysent et interprètent ces données. Ensuite, l'ONCFS, les Fédérations départementales de chasseurs et la Fédération nationale vous restituent ces données.

Dans le cas de maladies zoonotiques graves, des procédures spécifiques sont mises en place par les services de l'Etat : l'ANSES, la DDPP et divers ministères afin d'assurer la diffusion des informations.

Dans notre département, les autopsies concernent plus régulièrement 4 espèces qui sont le chevreuil, le chamois, le lièvre et le sanglier. Alors, les résultats qui apparaissent parfois déroutants pour les présidents de sociétés de chasse sont toutefois rassurants car ils ne mettent pas en évidence d'épidémie sévère et font plutôt état de pathologie multifactoriel associant infection, parasitisme ou cause traumatique.

On retiendra tout de même quelques cas importants détectés dans le département comme ce fut le cas de l'écthyma contagieuse du chamois en 1996, un fort pic de BHS lièvre en 2005 ou encore des empoisonnements sanglier aux anticoagulants en 2008. Enfin à plusieurs occasions, des cas de tularémie du lièvre, nous ont conduits à informer les municipalités et les ACCA concernés.

Pour répondre aux changements de la société, le réseau doit évoluer vers une nouvelle organisation.

À l'avenir le travail des chasseurs et des partenaires du réseau sera capitalisé pour s'aligner sur le concept « One Health » ou une santé qui vise à renforcer les liens entre santé humaine, santé animale et environnement. Mais aussi pour créer des ponts entre les réseaux faune sauvage et santé publique pour renforcer la détection des maladies et renforcer les interfaces interdisciplinaires ou intersectorielles.

Merci pour votre attention.

Mesdames, messieurs, bonjour.

Je vais vous présenter le bilan annuel de la commission ainsi que les travaux prévus pour l'année à venir. Nous allons parler des bilans et des prélèvements des dégâts. Cette année, 5 250 sangliers prélevés, c'est une année qui est légèrement en baisse par rapport à ces dernières années mais qui est toujours aussi élevée, on a un bon nombre d'animaux sur le territoire et les chasseurs prélèvent bien.

Au niveau du bien, je vais aussi vous parler des sangliers, du bien qui concerne la recherche au sang car s'est aussi quelque chose d'important. Là vous avez un bilan qui correspond à toutes les espèces de gibiers, vous avez donc tout ce qui est prélevé, le bilan des prélèvements de la recherche au sang.

Vous savez tous ici la nécessité de ce groupe de volontaires. Un gibier qui est blessé se doit d'être trouvé même si le pourcentage de réussite est faible. Là on est sûr sur toutes les espèces. Le sanglier plus particulièrement pour ce qui nous concerne, donc 95 recherches au sang cette année et 18 retrouvés. Ce qui est comme même intéressant.

On peut toujours remercier les gens qui font cela pour leur travail bénévole. Parce que je crois que c'est une passion et très compliqué à dresser les chiens. Je crois qu'on peut les remercier ici. Évidemment on n'est pas les seuls à prélever, vous avez aussi la louveterie. Des cinquantaines d'animaux ont été prélevés par la louveterie lors de battues administratives ou tir de nuit.

Le bilan des dégâts 2016-2017, 227 hectares au 1/04/2017, en 2015-2016, nous étions à 209 hectares, ce qui à la même époque est à peu près équivalent, il y a pas une trop grande différence.

Pour le bilan de cette année, on peut dire que l'on a des prélèvements qui sont en légère baisse, des dégâts qui sont pour l'instant équivalent à la saison dernière. Je rappelle qui faut rester vigilant pour les dégâts sur les semis de maïs et de prairie. Et si besoin vous avez les tirs d'été et les battues à partir du 15 août.

Maintenant on va passer à la politique qui va avoir ces prochaines années et aux prochains travaux que vont faire la commission sanglier. L'intervention en zone refuge, c'est une volonté qui date de deux ans maintenant, on a vraiment voulu intervenir pour ces zones afin de limiter les problèmes de dégâts.

La commission écrira une convention type que l'on va proposer au gestionnaire qui sera adaptable à chaque cas qui précisera que c'est le gestionnaire qui doit faire la demande d'intervention, que les interventions seront faites prioritairement auprès des chasseurs locaux, que les interventions doivent être faites sous forme de battue avec chiens (on sait que c'est la méthode la plus efficace) et planifier suffisamment tôt dans la saison pour que tous les chasseurs puissent en profiter après et encore une chose importante, s'est qui n'y a pas d'indicateur fiable pour estimer une population de sanglier.

Le seul moyen de savoir s'il y a du monde, qu'il y a des espèces qui a des animaux dans ces zones c'est de faire des interventions.

Alors évidemment c'est une politique qui ne fonctionnera pas sans un soutien efficace des chasseurs locaux. Même si ces interventions parfois sont mal comprises, elles sont pourtant nécessaires pour la régulation de ces espèces dans ces espaces pour l'équilibre qui a entre agriculteurs et chasseurs. Je pense que ces zones là nous posent des problèmes au niveau dégâts et il faut absolument que l'on puisse remédier à ça.

Un autre travail pour la saison prochaine s'est le renouvellement du schéma départemental.

En 2018, nous devons réécrire notre nouveau schéma, ça va être un gros travail et au cas je vais reprendre ici quelques thèmes que l'on va avoir cette année. Premièrement la politique pour les espaces non chassés, on aura la modification du volet sanglier, le principe de la responsabilisation et de son mode de calcul du plafond des dégâts, son financement et son mode de calcul, le renouvellement du schéma, toujours la révision des plafonds dégâts.

Je vous rappelle que les plafonds dégât ont été évalués en 2000. Donc aujourd'hui 12 ans après, il est temps bien de les revoir car je crois que le sanglier s'est développé partout dans le département.

Evidemment au niveau du renouvellement du schéma, les comités locaux (??), il faudra renouveler les comités locaux et si besoin il aura des comptes de gestion à revoir au niveau légale. Voilà le bilan de la commission sanglier et le travail pour l'année à venir.

Merci de votre attention.

M. Julien RUEL GALLAY

Deux minutes, ça va être compliqué pour vous parler du permis de chasser, je peux vous en parler des heures, on en fait des formations sur des journées complètes.

Donc en quelques dates concernant le permis de chasser : ça existe depuis 1976.

Avant 1976, on allait en mairie pour le permis blanc, on payait les redevances et on pouvait directement chasser.

A partir de 1976, est apparu un premier examen théorique de 21 questions, il fallait avoir 16 sur 21 pour être reçu. Après 1994, les premières formations obligatoires... Avant les fédérations faisaient des formations. Ça avait été mis en place bien avant. Sur les années 2000, il y a eu beaucoup de réformes au niveau de la chasse.

Dès la fin 2001, l'apparition de la chasse accompagnée... A l'époque c'était un peu compliqué, maintenant une simple formation de trois heures : un jeune, à partir de 15 ans (il n'y a pas de limite d'âge) peut chasser avec un fusil pour deux avec un accompagnant.

Il faut juste avoir plus de 5 ans de permis, ça permet de chasser un an plus tôt, mais aussi de gagner en confiance. Ces jeunes qui reviennent passer le permis à 16 ans après un an de chasse accompagnée sont nettement plus sereins au niveau des armes.

Hier, j'ai reçu un appel d'un chasseur qui voulait faire passer le permis à sa femme mais sa femme a peur des armes. Donc on a vu avec lui pour lui faire passer une chasse accompagnée. Pendant un an elle va pouvoir se familiariser avec l'arme et puis derrière elle sera nettement plus sereine pour passer son examen.

Donc un an, ce n'est pas renouvelable et c'est totalement gratuit. Et derrière on peut avoir quatre accompagnants et on bénéficie du permis de l'accompagnant.

2003, c'est l'apparition de l'épreuve pratique obligatoire, donc le candidat faisait une formation théorique : l'examen théorique avec 21 questions, deux questions éliminatoires et si seulement il avait réussi la théorie, il passait ensuite à la formation pratique et à l'examen pratique.

2009, on a eu un nouveau titre permanent du permis de chasser qui a été créé. C'est une carte en polycarbonate, c'est le format d'une carte bleu, c'est tout petit. C'est très pratique, notamment car ça résiste bien à la machine à laver. Qui n'a pas oublier son permis de chasser en papier dans la poche de son pantalon et le retrouve un peu délavé et est obligé de le refaire la veille de l'ouverture !

Et 2014 : la réforme de l'examen du permis de chasser. Donc on avait peur avec toutes ces réformes, avec ces formations pratiques et examens pratiques, de faire fuir les candidats.

Et on constate depuis 2003 que le nombre de candidats au permis de chasser n'ont cessé d'augmenter. Et nous, ce qu'on constate sur le terrain, c'est que les gens sont demandeurs de formations.

On propose notamment des formations complémentaires après avoir réussi l'examen du permis de chasser, des formations de sécurité et en terme de tir, de la qualité du tir, comment bien tirer avec une carabine, comment bien tirer avec le fusil.

Donc au niveau des formations qui suivent avant de passer les examens, il y a une formation théorique qui a lieu à la fédération des chasseurs, là on est en salle mais il y a la présence d'un technicien et la présence d'un élu. On voit la fédération, la connaissance des armes, c'est important de connaître le fonctionnement de son arme et les risques qui sont liés aux munitions.

Donc derrière, bien appliquer les règles de sécurité et notamment avec une carabine. On voit tout ce qui est connaissance du gibier d'eau, on a l'Isère qui traverse notre département. Et c'est important de connaître les canards qu'on peut retrouver sur le plan d'eau. Pensez aux chasseurs de Bretagne qui apprennent le chamois, le bouquetin, le mouflon et qui l'auront rarement sur leur territoire de chasse.

A la fin, petit examen blanc et à la fin de la formation, ils choisissent aussi les dates de la formation pratique et de l'examen unique. Ils ont vraiment le choix des dates. Donc la formation pratique ça se passe sur notre site de la Rivière. La Rivière c'est entre St Quentin sur Isère et St Gervais, c'est collé contre le Vercors. Donc c'est un site qui est magnifique car sous la barre du Vercors, c'est joli. Il fait beau mais même s'il pleut, s'il y a de la neige, nos candidats passent la formation et ils passent l'examen.

Donc c'est tout au mérite des candidats, ils ont vraiment les conditions réelles de chasse en pleine hiver.

L'examen unique c'est cinq ateliers, il y a **quatre ateliers pratiques** :

Un parcours de chasse simulé, il y a le rangement de l'arme dans le véhicule, il y a une épreuve de tir réel sur des plateaux noirs et plateaux orange, il y a une chasse collective aux grands gibiers qui est organisée.

Tout cela est noté sur 21 points, tout comportement dangereux est éliminatoire. Et il termine par dix questions théoriques en salle. Il faut un minimum de 25 sur 31 pour être reçu ; et à la théorie il y a une question éliminatoire. Ça arrive de temps en temps : un candidat qui a 30 sur 31 mais qui est éliminé car il a fait faux sur cette question qui touche exclusivement la sécurité.

Donc voilà un peu le schéma du parcours, je vous l'ai très schématisé, on va voir des petites vidéos, ça sera peut-être plus parlant. On a pas pu déplacer le site jusqu'à vous, je suis désolé j'ai choisi un candidat qui « n'est pas de première main », j'ai pris le plus volontaire...

Donc le parcours chasse simulé, on va vous demander de vous déplacer avec une arme fermée et chargée.

A la chasse, on peut se déplacer avec une arme ouverte, là on impose le fait d'avoir l'arme fermée. Il ne faut pas oublier qu'à la chasse un accident sur quatre, c'est le chasseur qui se blesse tout seul, donc : il faut garder de bonnes attitudes quand on ferme ou on ouvre le fusil, ça commence par là.

Ensuite, sur ce parcours là, il y a des obstacles à franchir, en début de parcours c'est une clôture, en fin de parcours c'est un fossé.

C'est symbolique mais on pense bien à décharger son arme.

Tout ce qui est chute ou de conserver son arme chargée pendant un obstacle c'est encore 15% des accidents de chasse. Alors qu'il suffit de quelques secondes pour enlever une cartouche et après on vérifie bien l'intérieur de ses canons avant de recharger.

Ensuite on va arriver sur une série de trois pas de tirs, à chaque pas de tir on va arriver, on laisse le temps au candidat de se placer et on va faire partir des plateaux. Les plateaux sont forcément de couleurs noirs et ça symbolise des espèces qui sont chassables.

Il n'y a que du noir et en fonction de la direction de fuite du plateau, on tire ou on ne tire pas. Donc si le plateau part en hauteur dans une direction tirable, le plateau est tirable comme ici : le candidat doit tirer.

Là, on est sur du tir à blanc dans un premier temps, donc la gestuelle est bien exagérée, on est dans une logique d'examen et derrière on recharge.

En revanche, le plateau peut partir dans une direction non tirable. Sur ce poste là c'est une habitation donc le simple fait d'épauler même sans tirer est éliminatoire.

Il faut bien comprendre qu'à la chasse, on ne tire pas par réflexe. Le réflexe quand il y a quelque chose qui part, c'est de ne rien faire. Le fait de tirer est une volonté parce que l'on a identifié l'espèce et qu'on a bien pris compte de son environnement auparavant.

Donc voilà le plateau qui part en direction de l'habitation et on continue.

Ce n'est pas chronométré, la chasse c'est un loisir. Ce n'est pas une compétition, donc on prend son temps. Là on a un plateau qui part en direction d'une silhouette qui est cachée mais qui se retourne au dernier moment donc, pareil, on ne tire pas mais on peut avoir un plateau qui est tirable. Le troisième pas de tir où le plateau va partir soit en direction tirable, soit à hauteur d'homme dans une haie... Ensuite le fossé... et on va arriver sur l'atelier suivant : l'atelier du rangement de l'arme dans le véhicule avant transport.

Là il y a trois possibilités de rangement de l'arme, soit on a le fusil semi-automatique, soit on a un fusil basculant : le basculant, on le démonte et on le met dans une mallette, soit on le met sous étui, soit le semi-automatique on fait des contrôles de sécurité, on vérifie qu'il n'y a rien dans le magasin, on vérifie qu'il n'y a rien dans la chambre ; et à partir de là, on va aller chercher l'étui et glisser l'arme dans l'étui. Il ne faut pas oublier aussi que les semi-automatiques sont pratiquement à 40% les armes qu'on retrouve à la chasse. Notamment avec tout ce qui est carabine.

Le rangement de l'arme c'est un moment où il faut être attentif, on discute, les journées de chasse peuvent être un peu longues ; malgré tout, il faut être vigilant lorsque l'on range son arme.

Ensuite l'atelier suivant, le troisième : le tir réel. Là on est dans une cage de tir car c'est du tir réel. La qualité du tir, dans le sens de casser ou non le plateau, n'est pas évaluée. Par contre, pour le tir en direction de la cible, il ne faut pas tirer à gauche si le plateau part à droite. Des plateaux qui peuvent partir en direction d'une silhouette qui se retourne au dernier moment donc là le plateau n'est pas tirable. Dans une zone dégagée, en hauteur, le plateau est noir donc le plateau est tirable. Alors il faut tirer pour marquer le point.

Ainsi si le candidat ne fait rien, ce n'est pas une faute mais il ne marque pas le point. Et on a des plateaux qui sont de couleur orange qui symbolisent les espèces protégés. Donc, on ne les tire pas, on

ne les épauler pas. Ça reprend les conditions de chasse. Un truc qui part..., « est ce que l'environnement permet le tir ou pas » et surtout est ce que l'espèce est chassable ou pas... ».

Et vu que c'est du tir réel, ça change la philosophie du candidat. Il y a toujours cette volonté de vouloir casser le plateau donc il faut rester vigilant. Donc là, le candidat a le choix du fusil : soit il reste avec le fusil basculant, soit il peut choisir le fusil semi-automatique. Les candidats sont formés aux deux armes.

Et à l'atelier de la chasse collective aux grands gibiers, j'ai pris un candidat plus vieux, on arrive au poste, on prend bien en compte son environnement, on a des voisins postés, on les repère et on leur fait signe. Derrière, si on a des voisins postés, on se rappelle qu'une balle peut ricocher, donc pour protéger les collègues du risque du ricochet, on va maintenir la visée (l'angle des 30°). On sait qu'une balle ricoche mais qu'elle est contenue dans un angle inférieur à 30°. On tire toujours au-delà de 30°. La méthode, c'est les cinq pas trois pas. Et c'est important de les matérialiser pour bien les respecter derrière.

Egalement, on a un collègue au fond du pré, je sais pas si vous le percevez bien : Didier part dans sa direction et fait trois pas. Ensuite, on revient au poste et on finit d'identifier où je vais pouvoir bien pratiquer un tir affichant. Tout ça, on le fait bien avant qu'un gibier arrive. Quand le gibier arrive on n'aura plus le temps d'identifier tout cela. On va pouvoir charger au signal de début de battue.

Donc le candidat le signale, on vérifie bien que son canon n'est pas obstrué et, à partir de là, on approvisionne dans un premier temps avec des balles fictives et après on passe avec des balles plastiques. Là, je vous ai directement mis avec des balles plastiques. A balles c'est le même principe que tir fléchant, on tire en direction du sol mais on se positionne canon vers le ciel car, à gauche, on a un voisin posté et devant lui il y a la traque.

Le sanglier sort au-delà de 30° on peut épauler, et tirer le sanglier avant qu'il ne passe derrière une haie. Quand il est derrière la haie, on ne tire pas dans un buisson qui bouge, le sanglier revient, on recharge, il aura un deuxième tir et on recharge. On est toujours en action chasse, l'arme reste chargée, le candidat signale qu'il entend un signal de fin de battue.

Au signal de fin de battue, la première chose à faire est de décharger, de contrôler son arme et en dernier avant de quitter mon poste, je signale mon départ. On ramasse tout, les balles, les piquets.

Là, il y a 21 points de pratiques. L'inspecteur derrière sur l'ordinateur va mettre son résultat, on remet l'arme à l'inspecteur et on descend au chalet, on sera face à un ordinateur et dix questions vont être projetées au candidat. Il y a une première question d'essai. Il a une souris pour répondre. Il répond à ces dix questions et les points viennent se cumuler à la pratique. Il faut un minimum de 25 sur 31 pour être reçu et ne pas avoir « fait faux » à la question éliminatoire.

Ça se passe sur trois journées et on a actuellement un **taux de réussite de 76%**, ce qui nous place légèrement au-dessus de la moyenne nationale ; et, à titre d'infos aussi, on est au niveau de la nouvelle région, le département où il y a le plus grands nombre de nouveaux candidats : 415 nouveaux chasseurs par an et cette année, on a pris un peu plus d'avance, on devrait bientôt passer ce cap des 415 nouveaux chasseurs pour un peu plus de 500 formés.

Merci.

M. Alain SIAUD – Administrateur et membre de la commission communication

Bonjour à tous.

La commission communication a souhaité vous parler de l'accès au territoire de chasse, des relais-cyné et de la sécurité.

L'accès au territoire de chasse est pour nous, Fédération, et j'espère pour vous aussi très important pour l'avenir de la chasse.

Comme nous avons vu, le rôle de la fédération des chasseurs est de recruter par tous les moyens, des candidats, de les former et de leur faire passer le permis de chasser.

Et après, il faut valider. Mais quel intérêt si on a nulle part à chasser. 18000 permis en Isère c'est révolu.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'on est passé en-dessous des 18 000 et la relève dans tout cela..., il faut nous en soucier dès maintenant.

Pas de place aux jeunes chasseurs, en êtes-vous bien sûr lorsque l'on voit des milliers de bracelets grands gibiers que vous nous retournez en fin de saison. 1 141 cette année contre 926 l'an dernier. Bientôt ce ne sera plus la peine de les sortir de la DTT.

Il est difficilement acceptable au regard de tous ces jeunes qui rêvent de chasser et qui pour l'instant essuient des refus la plupart du temps. Sans chasseurs, pas de fédération, pas de fédération, pas de chasse.

En effet, il serait bien illusoire de croire ou de faire croire que les territoires, quelle que soit leur superficie ou leur richesse cynégétique, chasseront sans l'appui des fédérations.

Moins on est nombreux, plus on paye cher. Plus on paye cher, moins on est nombreux. C'est en fait le chien qui se mord la queue. Il est vrai que, financièrement, nous ne sommes plus viables en dessous d'un certain effectif de chasseurs. Si vous voulez encore chasser, ouvrez vos territoires, arrêtez l'hémorragie. L'accès aux territoires ne dépend pas que de votre fédération, elle dépend entièrement de vous : ACCA et chasses privées.

Les 10% de sociétaires étrangers sont-ils atteints ? Si oui, quelle est la quote-part de nouveau permis et de citadins ? Notamment que nous avons des jeunes citadins qui passent le permis et qui n'ont pas de territoire depuis 3 ans. Je sais aussi que prendre un nouveau chasseur n'est pas chose facile. Cela requiert un certain investissement personnel car il ne sert à rien de prendre quelqu'un si on le livre à lui-même sur un territoire inconnu.

Il n'est pas facile, non plus, de faire confiance à quelqu'un que l'on ne connaît pas. Mais si personne ne donne de chance à ces jeunes, que vont-ils faire ? Voilà pour tout ce qui est avenir de la chasse, je laisse tout cela entre les mains des ACCA...

Nous, nous n'avons rien, ce sont les ACCA qui peuvent prendre des jeunes. Comme on vous a dit : un permis ce n'est pas rien à passer et donc ces gens-là restent avec un permis dans la poche sans pouvoir chasser.

Ce n'est pas normal et c'est l'avenir de nous, chasseurs, qui en dépend.

Ensuite je vais vous parler des relais-cyné.

Donc les activités dans les bois quand les chasseurs n'y sont pas, c'est fini ou presque.

En effet, depuis notre partenariat avec les randonneurs, les cavaliers et les Vététistes du département, nos relations se sont nettement améliorées et 32 relais-cyné sont nés.

De nombreux supports ont vu le jour et d'autres suivront grâce au programme subventionné par la région Rhône Alpes.

Et enfin le 12 avril 2017 nous avons résigné une chartre de bonne cohabitation avec un comité départemental de randonnée pédestre de l'Isère : L'Isère Cheval Vert. Et un nouveau partenaire fait son entrée, **les « Vététistes » via l'association MBF que leur président va vous présenter maintenant.**

Bonjour à tous.

Je ne suis pas le président mais le directeur.

On est une association nationale, notre association est basée à Grenoble. Après on a des relais locaux un peu partout en France.

J'ai cinq minutes pour vous présenter rapidement notre association car ce n'est pas l'objet de votre AG. Mais merci beaucoup de m'avoir invité.

Pour nous, c'est un plaisir de pouvoir collaborer avec la chasse, les randonneurs et les équestres parce que comme on vous l'a dit juste avant, nous, l'objet de notre association, c'est : comme vous vous appelez « les territoires de chasse », nous nous appelons les « sentiers et lieux de pratique ».

L'objet de notre association ce n'est pas la pratique en elle-même mais c'est avoir accès à des lieux de pratique. Et pour nous, ça c'est important et pour qu'on puisse ensemble partager nos lieux de pratique, l'exemple de cette convention qu'on a signée est assez intéressant.

Notre association, elle est nationale basée à Grenoble.

L'objet la base line c'est pour un VTT durable et responsable.

Durable, ça veut dire pouvoir utiliser nos lieux de pratique dans le temps en les partageant avec les autres usagers mais aussi avec les activités traditionnelles que l'on trouve dans l'environnement que ce soit l'activité forestière, l'agriculture et les autres usagers comme les chasseurs, les randonneurs, etc.

Ensuite notre force c'est un réseau d'adhérents à notre association partout en France qui nous permet d'agir localement et plus récemment, on a développé des antennes locales sur différents territoires : la Haute Loire, le Grand Annecy, le Haut Languedoc, Fontainebleau, autour de paris et etc. On développe petit à petit nos antennes.

Nos objectifs : préserver l'accès aux chemins à tous les vététistes, sensibiliser au respect de l'environnement et des autres usagers, conseiller les collectivités et institutions pour le développement des lieux de pratique.

C'est les trois grands objectifs et comme je vous disais dans la base line pour un VTT responsable, ça veut dire qu'on préfère, nous, que les pratiquants se responsabilisent eux même dans leur pratique et soient des vrais ambassadeurs d'une pratique responsable plutôt que l'on mette des lois partout pour dire exactement : le VTT se comporte comme ça, le randonneur comme ça, le chasseur comme ça...

On préfère qu'il y ait une bonne entente entre nous pour s'organiser dans l'espace naturel pour la pratique de tout le monde.

Concrètement vous allez me dire : qu'est-ce que vous faites ? Nos actions locales c'est entretenir, ré-ouvrir, réaménager des sentiers.

Nous appelons cela : « Brigades Vertes », ce n'est que des actions bénévoles qui sont menées un peu partout en France sur les territoires. On participe ensuite aux réunions avec les collectivités locales pour y représenter le VTT, comment nous le pratiquons, quels sont nos intérêts, quels sont nos besoins. Et ensuite on a une action qu'on va appeler « sentinelle » : c'est simplement faire remonter les problématiques de terrain au niveau national. C'est un peu tout notre réseau d'adhérents qui va signaler s'il y a un problème de conflit, s'il y a un problème de dégradation d'un sentier, s'il y a un problème d'interdit de pratiquer le VTT et nous, au niveau national, on va agir pour améliorer la situation et essayer de travailler pour sortir du problème.

Ensuite nos actions au niveau national et même au niveau international..., on fait beaucoup d'actions de sensibilisation.

Les premières personnes que l'on souhaite sensibiliser, c'est les vététistes eux-mêmes dans leur comportement et également présenter nos actions aux institutions, à nos interlocuteurs pour leur expliquer un peu comment on pratique et quel est la meilleure manière de pratiquer. Ensuite on réalise des études sur le développement du VTT. Vous savez que le VTT évolue beaucoup, les engins sur lesquels on pratique évoluent beaucoup ; donc la pratique également. Et nous on doit faire attention à ce que cette pratique puisse continuer sans qu'elle amène trop d'impact sur l'environnement et puisse bien se pratiquer avec les autres usagers.

Et ensuite, on disait « mise en place d'outil juridique et réglementaire pour faciliter et pérenniser le VTT ». Pareil, il y a des normes qui sortent régulièrement sur les évolutions des engins que l'on utilise, et le développement d'une expertise européenne internationale.

En fait, dans chaque pays, il y a une association qui ressemble un peu à la nôtre, qui a les mêmes objectifs. Et on se réunit autour d'une association IMBA Europe pour partager nos avancées. On a aussi la même association IMBA Etats-Unis et IMBA Canada. Donc des réseaux plus larges que l'Europe sur cette thématique.

Alors pour bien préciser, vous allez me dire que vous connaissez la Fédération Française de cyclisme qui s'occupe du VTT.

Nous, nous sommes une association qui est indépendante à la fédération.

La fédération s'occupe principalement de la pratique compétitive, entraînement, formation des entraîneurs, participation aux jeux olympiques. C'est également ce que lui demande le ministère mais, du coup, ils n'ont pas vraiment le temps et les moyens de s'occuper des lieux de pratiques, d'où l'intérêt de notre association.

Voilà je vous ai mis la chartre de bonne pratique. Ça s'est pour sensibiliser les vététistes à une bonne pratique. Et voici la raison de ma venue aujourd'hui, c'est de cette chartre dont on a parlé avant qui a été signée lors de la rando pour tous il y a pas très longtemps pour partager les relais-cyné.

Et je pense que le partage des relais-cyné c'est un peu symbolique mais aussi une première étape pour aller vers d'autres collaborations. On parlait, pourquoi pas, d'entretenir des sentiers ensemble, s'inviter aux Assemblées Générales. La nouvelle application Smartphone qui va sortir évidemment est très intéressante également, il y a pas mal d'idées, de partenariats qui peuvent naître de cette première chartre qui a été signée pour aller au-devant des éventuelles conflits qui pourraient y avoir entre pratiquants et les éviter par cette relation qu'on construit ensemble en amont.

Merci beaucoup pour votre invitation.

N'hésitez pas si vous avez des questions à contacter notre association et on se tient à votre disposition pour tout projet commun. Et c'est un plaisir de collaborer avec vous.

Merci de cette présentation très complète

Je remercie l'ensemble de nos partenaires randonneurs, cavaliers, vététistes pour leur confiance et leur amitié. C'est la perspective des belles journées nature à leur côté !

En parlant journée nature, je vous rappelle l'échéance du salon sécurité 2017. Le salon sécurité aura lieu, pour la troisième année consécutive, au parc des CHAMBARAN, notre partenaire à Saint Pierre de Bressieux, le dimanche 3 septembre.

Rendez-vous gratuit et apprécié des chasseurs pour s'entraîner au tir avant l'ouverture, des équipements entiers, des artistes cynégétiques seront présents ainsi que des exposants partenaires que beaucoup connaissez entre vous, vétérinaire expert en pathologie du gibier.

Sont également attendus le club mycologique et expert canin, ostéopathe et comportementaliste. Venez nombreux faire un tour au stand, remplissez le quizz et peut être remporterez-vous le premier lot. C'est une arme de chasse.

Enfin je ne voudrais pas terminer cette allocution sans remercier notamment Audrey VARGAS, chargée de communication, pour son implication, tous les techniciens qui participent tour à tour selon les thèmes à la commission et aussi bien entendu les administrateurs de la commission.

Je vous rappelle, que mon intervention prenait compte de tout cela, la commission communication, comme on l'appelle, représente aussi les permis de chasser, la formation, la sécurité et enfin la communication.

Je vous remercie de votre attention et à bientôt.

Re-bonjour à toutes et à tous.

Je vais essayer de faire rapide dans le sens où on a pris beaucoup de retard.

Comme vous l'a dit tout à l'heure M. DUFRESNE, les subventions dont nous bénéficions depuis de nombreuses années, nous les obtenons dans le cadre des missions qui nous sont confiées et pour lesquelles nous avons différents agréments, entre autres, celui d'associations agréées au type de la loi sur la protection de la nature.

Donc c'est dans le cadre de ces missions là que nous assumons et utilisons ces subventions parce que nous assumons cette mission d'intérêt général.

Tout citoyen bénéficie du travail que nous fournissons et de cet argent qui nous vient de collectivités territoriales. La subvention ce n'est pas une nouveauté pour nous, depuis 1995, nous bénéficions d'une aide financière et notre premier partenaire a été le Conseil départemental de l'Isère, à l'époque Conseil Général, avec lequel nous signons, tous les trois ans, un plan d'action d'une durée de trois années et qui nous permet d'obtenir une aide financière dont le montant est plafonné à 50 000€. Mais il n'y a pas que le conseil départemental que nous avons comme partenaire et vous voyez, sur la diapositive, qu'ils sont nombreux : l'Etat, l'Europe, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Fédération Régional des Chasseurs, l'Office National de la Chasse, un programme agrifaune, donc nous avons une multitude de partenaires avec qui nous travaillons et qui nous aident financièrement.

Ces subventions ne sont pas utilisées pour faire fonctionner la fédération, ces subventions ne servent pas à payer le salaire des salariés.

En revanche les subventions permettent d'engager des actions, des programmes de travaux qui sont variés et j'y reviendrai. Et ces subventions sont surtout génératrices d'emploi dans le sens où nous embauchons de jeunes personnes qui intègrent le monde professionnel.

Et grâce à ces subventions nous pouvons leur donner la possibilité d'avoir un premier emploi.

La fédération compense l'absence de subvention, car nous sommes généralement financés à 80% et pas à 100%, donc les 20% restants ce sont les salariés de la fédération qui assument ce travail et donc nous sommes financés par vos cotisations.

Je ne vais pas rentrer dans les détails mais c'est ce qui nous a permis de créer une véritable dynamique sur la haie et dans le département avec 41km plantés comme vous l'a dit Jean-Marc ROCHETTE tout à l'heure.

Nous sommes le premier planteur de haie dans le département.

Très souvent, je me plais à dire une chose : c'est qu'au niveau de la haie beaucoup font des plaquettes pour dire que la haie est intéressante, nous on ne fait pas de plaquette mais on les plante. Je pense qu'un moment donné il est plus intéressant de les planter que de faire des plaquettes.

Concernant les cipans, les cultures, les jachères, on avait développé un programme avec le conseil départemental sur la jachère qui s'est terminé mais nous avons poursuivi concernant les cultures intermédiaires et nous atteignons des résultats satisfaisants car chaque année nous semons, avec les agriculteurs en partenariat, 600 hectares de cultures intermédiaires.

Autre point intéressant au niveau de la subvention, nous avons créé une dynamique avec les alpagistes et, dans le milieu des alpages, qui sont utilisés par les bergers, nous avons réussi à mettre en place une politique de gestion durable de ces alpages en prenant en considération la présence d'une espèce qui nous est très chère, qui s'appelle le tétras-lyre, dans laquelle nous investissons dans le cadre de la ré-ouverture des milieux ; et nous négocions avec les alpagistes.

Autre aspect important, nous sommes très présents sur les problématiques trame verte, trame bleue, c'est une politique nationale, avec là aussi nos partenaires.

Vous pouvez constater que nous développons, nous sommes présents et nous avons signé des contrats « vert » et « bleu » avec de nombreux comités de commune et, entre autres, elles sont présentes sur le diaporama et nous en avons quatre.

Et nous pouvons compter que plus de la moitié des communes du département bénéficie du travail des chasseurs.

Autre aspect important, la région nous a déjà subventionné parce que vous avez compris que c'était un petit problème. Il y a eu une polémique sur le fait que la région accompagnait les chasseurs mais la région nous a déjà subventionné, entre autres, dans le cas d'un problème concernant le schéma de cohérence régionale écologique dans lequel nous avons développé une application avec la fédération régionale des chasseurs : « Vigi Faune ».

Tout à l'heure on vous en a parlé. Et cette application a permis en 4 mois d'utilisation de recenser 900 sites à collision.

N'oubliez pas que vous pouvez la télécharger, elle est très simple d'utilisation. Donc, chaque fois que vous voyez un animal qui a été percuté par un véhicule au bord de la route, vous appuyez sur le bouton et automatiquement ça l'enregistre.

Le but est de constituer une base de données mise à jour de manière instantanée et de permettre aux aménageurs des espaces, des zones couvertes par des voies de circulation, d'adapter la

signalétique là où il est nécessaire de la mettre en place et éventuellement de mettre en place des passages à faune.

Autre aspect, un domaine un peu plus technique, on rentre vraiment dans la grande technicité, grâce au conseil départemental de l'Isère nous avons constitué une base de données cartographique qui nous permet d'évaluer la qualité « écologique » des milieux naturels du département à très large échelle (ça veut dire à l'échelle du département).

Et cette initiative a été reprise dans le cadre de la région Auvergne Rhône Alpes, car cette base de données va être généralisée à l'ensemble de la région. Je ne vais pas reparler de la cohabitation avec les autres usagers, M. DUFRESNE en a déjà parlé et ça a été une question très importante.

En revanche, je vais aborder avec vous un volet que nous avons développé avec le conseil régional Auvergne Rhône Alpes et qui concerne un volet qui s'appelle « sécurité des personnes et sanitaire ». Là, ça vous concerne directement et pourquoi...

Grâce à la région, la fédération va pouvoir équiper les territoires de chasse, qui en feront la demande, de mirador à moitié prix. Donc à peu près 470 miradors seront disponibles et vous pourrez les acquérir à moitié prix.

Cette offre promotionnelle existe parce que la région nous en finance la moitié, tout cela dans un objectif d'aménager et de tenter de faire en sorte que les territoires de chasse aménagent leur territoire de chasse avec un outil qui est adapté à une chasse, disons durable et surtout sécuritaire.

Autre point important, le traitement de la venaison : la région souhaite s'engager dans une valorisation de la venaison car 80% de la venaison française est importée, donc vient de pays étranger.

On peut comprendre qu'avec les prélèvements qui sont réalisés en France, il y aurait matière à commercer et surtout pour vous ACCA. Il n'y a pas que seulement cette logique commerciale dans laquelle vous pouvez intervenir parce que les chasseurs sont des personnes qui offrent beaucoup, donnent beaucoup de venaison et, dans ce cadre-là, la région va vous permettre de bénéficier d'une aide financière si vous souhaitez aménager vos locaux de chasse pour y installer une salle de découpe, à côté une chambre froide ou acheter un congélateur, par exemple.

Cette offre sera valable à partir de 2018. Donc toute facture qui sera établie avant 2018 ne sera pas recevable. Ne vous emballez pas, la fédération vous enverra un dossier de demande de subvention que vous recevrez, j'espère, avant fin mai. Et vous devrez donner réponse avant fin septembre.

Pour ceux qui sont dans une logique d'engager des dépenses financières pour leurs locaux de chasse (dans cette logique d'amélioration du traitement de la venaison), attendez un petit peu, vous recevrez de la fédération un cahier des charges.

Je voulais simplement conclure, c'est un message un peu politique, mais la fédération et le monde de la chasse apportent malgré tout son concours à la conservation de la biodiversité.

Et la biodiversité, ce n'est pas l'apanache de certaines associations qui considèrent que cela leur appartient. Il y a d'abord la biodiversité complexe, je retiens, c'est à dire des zones humides, des milieux écologiques très complexes pour lequel il y a des associations environnementalistes qui sont très compétentes pour en assurer la gestion. Et il y a toute cette biodiversité ordinaire, celle que nous utilisons, nous principalement, qui concerne les grands espaces agricoles et dans lequel nous nous impliquons énormément : les alpages en montagnes, les milieux de plaines, via les CIPANS, les plantations de haies

Donc, si chacun apporte sa petite contribution, même si elle reste modeste, comme l'a dit M.DUFRESNE, je pense que l'on pourrait envisager un avenir assez radieux concernant la place que chacune des associations environnementales occupe actuellement.

Voilà, je vous remercie.

Merci aux chasseurs de l'Isère et aux élus de la FDCI d'accueillir **le président de l'AFACCC à son Assemblée Générale.**

Nous sommes très heureux de pouvoir vous présenter ce qu'est l'AFACCC, l'association des chiens courant en deux interventions.

Moi je vais m'occuper du niveau national et René, qui attend patiemment ici, va vous parler de ce qui se passe au niveau de l'Isère.

Comme vous le voyez sur les écrans, la « fédération des associations de chasseurs au chien courant » est une association de type 1901, elle regroupe sept régions, 69 départements constitués, un conseil d'administration de 21 membres, c'est la plus importante association cynégétique française actuellement.

Elle dispose d'une charte également, je ne vais pas vous la parcourir, vous lisez..., mais c'est défendre et promouvoir le chien courant ; mais de défendre cette pratique avec le souci de porter des valeurs et de pratiquer avec éthique.

L'AFACCC regroupe tous les chasseurs de chiens courants mais regroupe également au sein de la grande meute, l'association des équipages de vénérie sous terre, à la vénérie, à la société centrale canine entre autre, elle regroupe d'autres associations plus locales comme Arnouil, le club gaston phéobus.

Qu'est-ce que vraiment l'AFACCC.

- C'est 13 000 adhérents répartis sur tout le territoire national. C'est une revue trimestrielle, celle-ci on en parlera tout à l'heure, distribuée à 15 000 exemplaires.
- Ce sont 250 concours de meutes organisés sur tout le territoire national chaque année.
- C'est 6 000 forumistes, 10 020 fans de Facebook, bref une vraie dynamique autour des outils de communication actuelle et autour d'une organisation locale extrêmement forte.

Quelles sont les intérêts d'adhérer à l'AFACCC ?

Le premier intérêt c'est de défendre une pratique et de promouvoir une pratique en regard de ce qu'elle peut faire sur le terrain et surtout en liaison avec les autres pratiques de chasse. Mais c'est également disposer de certains avantages d'adhérer.

Je vous passe en revue vite fait ce qu'un adhérent à l'AFACCC peut utiliser : c'est une application mobile qui s'appelle « mes chiens » et qui permet de gérer les chiens au niveau santé, entretien.

On s'est adapté aux outils de communication et à l'information moderne et c'est une application qui est réservée à nos adhérents, elle est gratuite.

C'est pour un adhérent d'avoir la possibilité de participer à un concours de meutes dans la voie du lièvre, du chevreuil, du sanglier, du renard, rapprocheur, sur piste artificielle. Il y en a pour tout le monde et, chaque année, 250 concours sont organisés, un millier de concurrents chaque année se rencontre dans chaque région.

La revue, j'en parlais, est rédigée exclusivement par des bénévoles.

C'est une revue qui parle de chiens courants (c'est la seule qui existe en France), par des gens qui pratiquent la chasse. Donc pour ceux qui ont un attrait pour ce mode de chasse, qu'ils soient postés ou conducteurs de chien, c'est un point de repère essentiel dans notre vie cynégétique. C'est une boutique comme toutes les associations, mais ce n'est pas l'essentiel. Par contre, on a de bons attributs testés à l'épreuve du temps et à l'épreuve des ronces. C'est aussi, pour les adhérents, la possibilité d'avoir des ristournes spécifiquement dédiées au fait d'être adhérent dans certaines enseignes. Il y a un peu tout dans les enseignes que l'on présente ici.

Et puis c'est surtout une protection juridique. Je vais m'attarder sur ce point-là. Les adhérents de l'AFACCC, quel que soit le département auquel ils adhèrent, bénéficient d'une protection juridique qui assure leur défense pour tout problème qu'ils rencontreraient à l'utilisation de leur chien. S'ils sont confrontés à une disposition discriminatoire ou liberticide, dans le cas d'un règlement de société de chasse, on est là pour les soutenir, dans le respect de la réglementation bien évidemment. S'ils sont confrontés à un problème de voisinage, on est là pour les soutenir. S'ils sont confrontés à un acte de malveillance à l'égard de leur chien, on est également là pour les soutenir. Le soutien c'est à la fois du conseil mais c'est également une assistance juridique prenant en charge les frais d'avocat jusqu'à 700€ par dossier, pour mémoire.

Et pour en terminer sur les avantages associés à l'adhésion AFACCC : c'est une offre assurance pour les dommages au chien. La dernière en date c'est l'offre Monceau. Pour vous donner une idée, l'adhésion c'est 61€ par chien sans franchise et sans limite de sinistres, ce qui est plutôt bien négocié par rapport à ce qu'on trouve habituellement.

Derrière tout cela, le fait d'adhérer c'est surtout donner aux AFACCC les moyens d'agir. Les moyens d'agir dans chaque département en fédérant les chasseurs en promouvant une pratique, en défendant la chasse aux chiens courant auprès des instances, dont la Fédération, mais surtout en collaborant avec les instances cynégétiques pour apporter sa pierre à grandir la chasse départementale, par exemple en collaborant pour l'écriture du schéma entre autre.

René va maintenant vous préciser ce qu'est l'action de l'AFACCC38 au sein du département de l'Isère. Je vous remercie de votre attention et j'espère qu'on vous retrouvera nombreux dans nos rangs.

Mesdames et Messieurs, bonjour à tous,

Notre association a été créée en 2008 par une petite poignée de volontaires, nous étions à cette époque-là une petite vingtaine d'adhérents, aujourd'hui 2017 nous sommes environ 400 adhérents au niveau du département de l'Isère.

J'en profite pour remercier Mr Gilbert GRAND qui a énormément travaillé pour la première association à l'époque qui s'appelait l'ACCI, pour tout le travail qu'il a effectué jusqu'à la fin 2016.

En ce qui concerne nos activités: nous avons organisé cette année deux concours de meute sur lièvre : l'un à Bellegarde Poussieu, Pact et Moissieu sur Dolon et une deuxième à la Côte Saint André.

Donc à Moissieu sur Dolon, l'ACDCI était représentée par Michel MERAUD présent tout au long de la manifestation.

A la Cote Saint André, nous avons eu l'honneur d'accueillir notre président Mr Jean-Louis DUFRESNE, ainsi que Antoine GRAIN, qui leur a beaucoup parlé de la gestion sanglier d'ailleurs...

En 2010 nous avons organisé la finale nationale Chevreuil sur le magnifique territoire de Roybon et des Chambaran. A cette occasion, nous avons accueilli des meutes venant des Pyrénées, la Bretagne, la Haute-Loire, le jura, le Doubs et j'en passe...

En 2015, nous avons organisé la finale régionale sur lièvre sur les territoires de Méribel et Saint-Aupre. En 2018, nous prévoyons de plus en plus une quadri-départementale chevreuil avec les AFACCC du 07-26-42-69 et nous-mêmes.

Pourquoi Roybon..., Roybon parce que, déjà d'une part, ils sont demandeurs et, d'autre part, le territoire est magnifique, je l'ai déjà dit, mais ça ne fait rien de me répéter.

Chaque année nous participons et engageons des meutes dans différentes fêtes de chasse :

- Cruas dans le 07
- Saint Rémy de Maurienne
- Groslay
- Chaponay dans le 69

Et bien d'autres...

Egalement le 1^{er} week-end de juillet : au festival nature en Bièvre de la Côte Saint André ; à cette occasion en 2013, nous avons accueilli l'assemblée générale de l'AFACCC nationale, donc très important, et y avons réussi le tour de force de réunir 147 meutes de chiens courants, je dis bien 147. Depuis, chaque année, nous essayons de nous limiter à 65 meutes, et nous avons déjà des demandes.

D'une note plus générale, notre association entretient de très bonnes relations avec la Fédération des Chasseurs de l'Isère. Nous avons parmi nous un adhérent en tant qu'administrateur et également un technicien qui lui est : juge AFACCC.

Nous participons à l'élaboration du schéma départemental 2018-2024 et avons fait deux propositions « accès sur la sécurité des chiens » :

L'une concerne le déplacement des véhicules à moteur pendant l'action de chasse pour la récupération des chiens par rapport aux routes et voies ferrées, ainsi de suite...

Et l'autre concerne la sécurité des chiens courants et leur récupération en utilisant des dispositifs de localisation pendant l'action de chasse.

Notre président de l'AFACCC national, d'ailleurs, fait une très grande grosse pression à la FNC national et ça va être discuté très prochainement.

Nous souhaitons renforcer notre contribution en intégrant la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

J'espère ne pas avoir été trop long et je vous remercie de votre attention. Merci.

Bien je vais donc vous donner les résultats du vote :

- A la question Numéro 1 : « Approuvez-vous le compte-rendu de l'assemblée générale du 30 avril 2016 ? » :
Oui >> 10267 / Non >> 154 / Abstention >> 414.
- A la question Numéro 2 : « Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuvez-vous le résultat du compte-service général de l'exercice du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ? » :
Oui >> 10093 / Non >> 252 / Abstention >> 505.
- A la question Numéro 3 : « Prix de l'adhésion individuelle du contrat de service et de la taxe du territoire. Vous aviez 2 choix.
Choix A : Budget prévisionnel établi sur la base du timbre fédéral à 79€
Choix B : Timbre fédéral établi sur la base de 83€.
Donc le Choix A : 5761 et Choix B : 4815. Donc c'est très proche, abstention : 274.
- A la question Numéro 4 : « Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes. Approuvez-vous le résultat du compte-service dégâts du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ? » :
Oui >> 9663 / Non >> 435 / Abstention >> 752.
- A la question Numéro 5 : « Compte-dégât du grand gibier, prix du timbre grand gibier départemental. »
Choix A : 34€
Choix B : 36€.
A la réponse A : 6282 voix / Choix B : 4451 / Abstention : 117.

- Question Numéro 6 : « Compte-Dégât de grand gibier. Taxe plan de chasse, prix des bracelets plan de chasse. » :
Oui >> 9720 / Non >> 933 / Abstention-123.

- Question Numéro 7 : « Approuvez-vous le budget prévisionnel Service Dégâts du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ? » :
Oui >> 8972 / Non >> 945 / Abstention >>878.

- Et enfin à la question Numéro 8 : « Approuvez-vous le mandat du commissaire aux comptes-adjoint : Mme Janat Messaoudi pour un mandat de 6 ans ? »
Oui >> 9026 / Non >> 606 / Abstention >>218.

Je vous remercie.

Merci Jean-Marc

Je voudrais encore remercier tous les intervenants, le conseil d'administration, les techniciens et Robert PATUREL de l'ACCA De Vif qui a préparé cette salle.

Maintenant si vous avez des questions, on vous écoute...

Christian LEVRAT président de l'ACCA de Saint-Marcel : question concernant le volet sécurité :
« ça fait des mois que l'on nous promet que les gens qui ont passé les examens de la commission sécurité recevraient une carte.... Je voudrais savoir quand est-ce que ces documents vont arriver ? »

Réponse de Patrice :

Nous les avons reçus, nous les enverrons en même temps que ceux qui ont passé l'examen cette année, car il y a plus de 1.000 chasseurs.

C'est prêt ça va partir.

Pour savoir quels chasseurs ont passé la formation, vous allez avoir 2 choses :

- On va leur envoyer une carte attestant qu'ils ont passé une formation.
- De plus, dans l'espace adhérent de la fédération, chaque société de chasse pourra y accéder et saura quel chasseur a passé quel type de formation à la fédération et entre autre responsable de battue.

Janick Jard président de la société de chasse d'Eyzin-Pinet :

« J'ai actuellement un sociétaire qui est fragile dans sa tête qui fait l'objet de 2 mois de prison avec sursis pour avoir agressé sa sœur qui a eu 11 jours d'ITT, il a tué son chien et aujourd'hui je pense qu'il a appelé Mr SIBUT dans la semaine, Mr GIRARDIN, la fédération lui a dit simplement : retournez-vous vers votre président. Est-ce que je peux juridiquement lui interdire de chasser l'année prochaine ?

Si je ne peux pas l'interdire, quelle serait ma responsabilité s'il y avait de nouveaux incidents en action de chasse ? »

Réponse de Patrice :

Un président d'ACCA ne peut pas refuser la carte à quelqu'un qui est membre de droit. En revanche, il existe une procédure : vous pouvez solliciter Mr le préfet qui, lui, pourra le solliciter à passer une visite médicale pour des problèmes d'ordre psychologique ou autre.

Donc si vous êtes confronté à cette situation-là, n'hésitez pas à me contacter.

C'est difficile mais votre responsabilité, dans des cas comme celui-ci, peut être engagée parce que, s'il est avéré dans le village que Mr X a un comportement dangereux et psychologiquement instable et que des gens dans le village le savent, méfiez-vous ; car, en tant que président, vous avez connaissance du fait et vous pouvez être inquiété.

Donc signalez-le et, à ce moment-là, votre responsabilité sera normalement déchargée.

Autre question : « Dans le cadre des nouveaux statuts de l'association communale. Peut-on interdire l'accès à l'ACCA pour des gens qui boivent ou se droguent ? »

Réponse de Patrice :

Vous n'avez pas le droit de ne pas donner de carte au prétexte qu'un jeune par exemple fume un joint. Il n'y a aucun intérêt à le mentionner dans les statuts parce que les textes réglementaires le prévoient déjà, en revanche vous pouvez le préciser dans le règlement.

Autre question : « Le siège social doit-il se trouver en mairie ? »

Réponse de Patrice :

Avant 2000 cela était obligatoire, depuis 2000 plus.

Vous pouvez le mettre ailleurs qu'en mairie même si nous le conseillons fortement.

Roger VEYRET

Question : « Si les gens n'approuvent pas les statuts, qu'est-ce qu'il se passe ? »

Réponse de Patrice :

Parce que vos chasseurs doivent approuver leurs statuts. Vous êtes une association 1901, il faut faire approuver les statuts de l'association.

**M. Jean-Louis DUFRENES Clôture l'assemblée
générale du 29 Avril 2017**